

2€

espace de libertés



espace de

Libertés

MAGAZINE DU CENTRE D'ACTION LAÏQUE | JANVIER 2013 | N°415



**30 ans
d'ADMD**

**La Pensée
sans les femmes ?**

**À L'AIDE,
ô développement !**

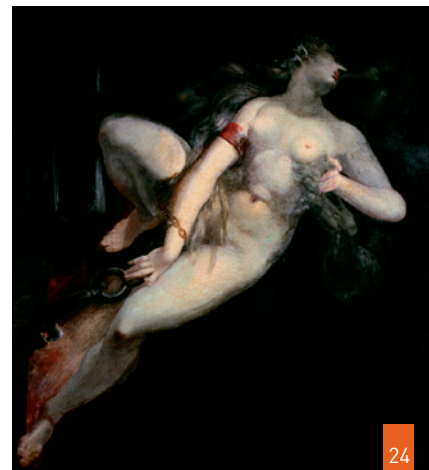
ISBN 5414306206816



0 4 1 5 0



17



24



31

ÉDITORIAL

3 Oui, il est possible de faire autrement — Pierre Galand

DOSSIER

À l'aide, ô développement

- 5** Anatomie de l'aide au développement — Arnaud Zacharie
- 6** Le lien entre humanitaire et développement s'appelle le professionnalisme — Pierre Vebeeren
- 8** Le catalogue des bonnes intentions — Pierre Galand
- 10** Que fait la Belgique ? — Oumou Zé
- 11** L'Opération 11.11.11 : une campagne pluraliste en faveur de la solidarité internationale — Arnaud Zacharie
- 12** Une condition sine qua non de l'efficacité — Paul Magnette
- 14** Chacun pour soi ou tous pour tous ? — Louis Michel
- 16** Les femmes en première ligne — Albertine Tshibilondi Ngoyi
- 18** Développement et droits humains : une alchimie délicate — Yves Kengen
- 20** Des relations parfois difficiles entre les agences de développement et les ONG — Alain Godefroid
- 22** Le SLCD : laïques de terrain — Alain Godefroid

SOCIÉTÉ

- 23** Euthanasie : une belle loi mais qui ne suffit pas — Frédéric Soumois
- 25** De la porosité — Jean Sloover
- 27** La Pensée sans les femmes : quand les hommes se disent victimes du féminisme — Sylvie Lausberg
- 30** Accès au territoire : le règne de l'arbitraire — Benoît Feyt

MONDE

- 28** Le cas Tonio Borg — Pascal Martin

BRÈVES

CULTURE

- 31** La revanche des enfants-sorciers — Céline Gautier
- 32** Les «vieux homos», au-delà des clichés — Didier Stiers
- 33** Cinematek Paradiso — Frédéric Vandecasserie
- 34** Une architecture au service du savoir — Jean Bernard

COUP DE PHOLIE

- 35** Termino mundi appropinquante (ou encore une apocalypse ratée) — Milady Renoir

Oui, il est possible de faire autrement

Pierre Galand
Président du CAL

Il est faux de croire que tant que les syndicats et le Parti socialiste seront là, nous serons défendus socialement. Certes, tout comme un certain nombre de démocrates-chrétiens, d'écologistes et certains libéraux, ils se battent contre le rouleau compresseur d'une machine unilatérale sans états d'âme et dont le curseur n'est autre que les profits d'une minorité.

Certes, ils tentent au mieux de défendre les droits des gens et de protéger les plus démunis. Mais force est de constater que cette défense consiste le plus souvent à éviter le pire et à accepter des compromis qui sont autant de reculs, faute d'avoir la force nécessaire pour dicter d'autres conditions plus respectueuses de la dignité humaine.

Les contraintes imposées aujourd'hui aux populations grecques, espagnoles, portugaises, irlandaises pour respecter les critères de convergence de la zone euro sont très clairement de la même nature que celles qui furent exigées des pays en voie de développement pour satisfaire les règles de rigueur et les «ajustements structurels». Les conséquences en furent désastreuses en termes de développement humain, de déstabilisations politiques, de conflits sociaux, de guerres civiles ou non, de génocides. L'histoire du coût humanitaire de cette folie des décideurs économiques n'a pas encore été écrite. Elle pourra être comparée à celle des généraux de la Première Guerre mondiale qui envoyèrent avec aveuglement des millions de troupes se faire exterminer dans les tranchées des champs de la mort.

Les effets de ces désastres sociaux ont toujours des conséquences funestes pour l'humanité. L'heure n'est plus à se demander combien de temps nous allons pouvoir tenir, retranchés derrière les protections sociales et les droits sociaux chèrement conquis par nos aînés au siècle dernier.

Aujourd'hui, il faut tenir un langage clair aux allocataires sociaux, aux travailleurs, à la population. Rien n'est acquis. Ni l'accès aux soins, ni l'accès à l'enseignement de qualité pour tous, ni à un minimum vital, ni à une pension digne. Le droit au travail, le logement, la protection de l'épargne ne sont déjà plus garantis. Pourquoi un tel bouleversement ? Nous avons cru que tout cela nous était dû, sans nous interroger sur les combats qui avaient été nécessaires pour obtenir de telles avancées du bien-être, sur la façon dont nos ancêtres avaient lutté et établi un rapport de force plus favorable face aux tenants du capital.

Aussi, n'est-il pas temps de relire notre histoire, cette culture ouvrière, cette mobilisation des hommes et des femmes pour faire entendre leurs voix ? N'est-il pas urgent d'imaginer et d'entreprendre une nouvelle voie inspirée des coopératives, des mu-

tuelles et autres expériences d'appropriation par le peuple et ses organisations des capacités et des moyens pour construire une économie sociale au service de la population ?

Quels que soient les succès ou échecs de ceux qui affirment nous défendre, nous sommes au XXI^e siècle, dans un monde qui doit revoir nombre de ses paramètres. Nous savons que nous sommes déjà 7 milliards d'humains. Pour vivre ensemble, nous devons absolument modifier nos comportements collectifs. Cela ne se fera que par les peuples eux-mêmes. La solidarité doit redevenir l'axe central autour duquel vont s'associer ceux qui ont un travail et ceux qui en sont privés. La valeur des biens et services, et particulièrement celle des biens communs de l'humanité, doit être redéfinie en terme d'utilité sociale. La mesure de l'échange ne peut être exclusivement conférée à l'argent comme monnaie d'échange, surtout si sa valeur est fixée par des agences privées. Les monnaies sont simplement dépassées en tant que moyen exclusif pour mesurer ce qui est produit dans le monde. Trop de biens et services collectifs ne peuvent être soumis à leur valeur d'échange.

La loi du «tout au marché» et du profit réservé aux seuls détenteurs des capitaux doit être remplacée par une conception nouvelle et équilibrée de la responsabilité collective en vue du partage des moyens nécessaires au progrès commun. Il s'agit de l'équilibre des richesses de notre planète entre les gestionnaires et les bénéficiaires - c'est-à-dire tous les êtres humains.

Beaucoup de groupes, associations, collectivités sont déjà engagés dans la mise en œuvre de projets plus sociaux et plus respectueux de l'éthique et de l'environnement. D'une part, ce n'est qu'un début et ces initiatives qui, petit à petit, se mettent en réseau - par exemple les paysans sans terre - doivent être renforcées et mieux médiatisées car elles servent à structurer le projet d'avenir. D'autre part, le jeu démocratique doit être revitalisé pour amener, voire obliger les puissances publiques - qu'il s'agisse des États ou de l'UE - à reprendre l'initiative, à redevenir le moteur de la défense et de la promotion du bien commun et des droits fondamentaux acquis et à acquérir. Pour y parvenir, mobilisons-nous pour combattre ensemble les fauteurs de guerre et les marchands de mort.

La paix par la coexistence pacifique et le respect du droit international doivent représenter une aspiration commune pour tous ceux qui s'engagent pour le changement ; car ils constituent, avec les droits humains contenus dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, les socles d'une refondation de nos sociétés du XXI^e siècle. ■

espace de
Libertés
MAGAZINE DU CENTRE D'ACTION LAÏQUE

est édité par le Centre d'Action Laïque, asbl et ses Régionales du Brabant wallon, de Bruxelles, Charleroi, Liège, Luxembourg, Namur et Picardie.



Éditrice responsable : Éliane Deproost

Rédaction, administration et publicité

Rédacteur en chef : Yves Kengen - Secrétariat de rédaction : Amélie Dogot

Production, administration et publicité : Fabienne Sergoyne

Documentation : Anne Cugnon. Maquette : Grab it - Impression : Kliemo

Fondateur : Jean Schouters

ISSN 0775-2768

Membre de l'Association des Revues Scientifiques et Culturelles (ARSC)

Avec l'appui de l'Administration générale de la Recherche scientifique - Service général du pilotage du système éducatif - Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Conformément à la loi du 8 décembre 1992 en matière de protection de la vie privée, le Centre d'Action Laïque est maître du fichier d'adresses qu'il utilise. Vous pouvez obtenir auprès du CAL vos données personnelles et les faire rectifier.

En couverture : © Roberto Schmidt/AFP.



Abonnement :
11 numéros

Belgique : 20€, Étranger : 32€

par virement au compte du CAL :

IBAN : BE16 2100 6247 9974

BIC : GEBABEBB

TVA : BE (0) 409 110 069

Centre d'Action Laïque :

Campus de la Plaine ULB, CP 236,

avenue Arnaud Fraiteur, 1050 Bruxelles.

Tél : 02 627 68 68 - Fax : 02 627 68 01

E-mail : espace@laicite.net

Le magazine *Espace de Libertés* est disponible dans quelques unes des bonnes librairies de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette liste est disponible sur notre site www.laicite.be

À L'AIDE, Ô DÉVELOPPEMENT !

La coopération au développement est un concept étrange pour beaucoup. Qu'avons-nous à vouloir à tout prix aider les peuples à «se développer», sinon pour retrouver bonne conscience après des siècles de colonisation ? Et le développement en question, quel est-il ? La reproduction de notre modèle envers et contre les coutumes ?

Ou une initiative désintéressée, humaniste et utopiste pour rendre le monde moins répugnant ?

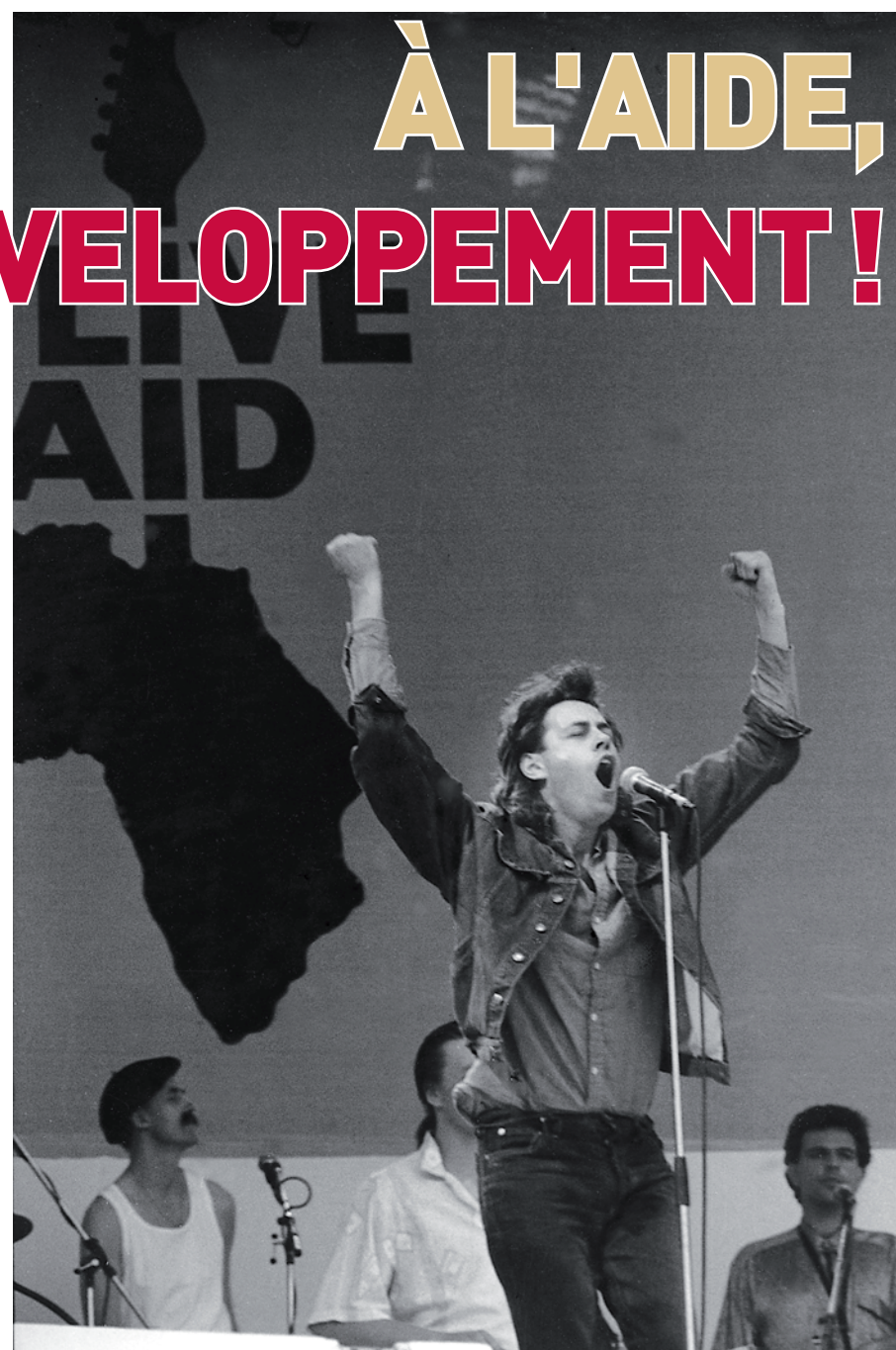
Peut-être certains ont-ils compris que l'humanité n'a d'avenir que une et indivisible. Que la dualité Nord-Sud, riches-pauvres n'offre pas de vraies perspectives de progrès dans un monde aux ressources limitées et largement galvaudées.

La laïcité, qui veut des peuples et des êtres libres et autonomes, ne pouvait manquer de se pencher sur ces questions. Voilà qui est fait, avec des interlocuteurs dont la compétence indiscutable rassurera le lecteur quant à la pertinence du socle de réflexion qu'*Espace de Libertés* lui offre.

Bon voyage !

Yves Kengen

Rédacteur en chef



© Mark Allan/AP/Reporters

En 1985, Bob Geldof et quelques autres lancent la première opération mondiale de secours à l'Afrique. Au-delà de l'argent récolté, on notera la prise de conscience planétaire de l'urgence de remédier aux injustices.

- Anatomie de l'aide au développement
- Le lien entre humanitaire et développement s'appelle le professionnalisme
- Le catalogue des bonnes intentions
- Que fait la Belgique ?
- Une condition sine qua non de l'efficacité
- Chacun pour soi ou tous pour tous ?
- Les femmes en première ligne
- Développement et droits humains : une alchimie délicate
- Des relations parfois difficiles entre les agences de développement et les ONG
- Le SLCD : laïques de terrain

Anatomie de l'aide au développement

Arnaud Zacharie

Secrétaire général du CNCDD-11.11.11

0,7%. Ce chiffre est devenu fétiche pour les acteurs du développement. C'est en 1970 qu'une résolution des Nations unies l'a, pour la première fois, érigé en objectif à atteindre par les pays riches : 0,7% de leur produit national brut (PNB) en aide au développement, soit une infirme fraction de leurs richesses. Plus de quarante ans plus tard, et après avoir réaffirmé cet objectif à plusieurs reprises, on est pourtant loin du compte : moins de la moitié de l'engagement a été atteint et l'aide est en baisse depuis 2010.

En cette période de crise et de restrictions budgétaires, l'aide au développement est tout particulièrement ciblée. Trois types de critiques sont principalement émis : primo, l'aide ne serait pas efficace et nécessiterait donc d'être réformée en vue d'un meilleur rapport qualité-prix ; deuxio, l'aide aurait pour effet d'infantiliser les pays pauvres en les rendant dépendants ; enfin, tertio, les pays du Sud auraient désormais suffisamment de moyens pour financer leur développement.

La première critique est celle qui a reçu le plus d'échos politiques. L'aide étant inefficace, il serait moins urgent de l'augmenter que d'en améliorer l'efficacité. C'est pourquoi les gouvernements ont adopté en mars 2005 cinq principes et treize cibles d'efficacité compilés dans la Déclaration de Paris. L'aide doit désormais s'aligner davantage sur les priorités des pays bénéficiaires, en vue de soutenir des stratégies appropriées, et s'harmoniser mieux, en vue d'éviter qu'elle soit trop fragmentée. Toutefois, malgré certains progrès, seules 2 cibles sur 13 ont depuis lors été atteintes. Or, comme l'a souligné le rapport d'évaluation de l'OCDE, les pays donateurs sont largement responsables de ces faibles résultats : «*Sauf exceptions frappantes, les donateurs ont montré moins d'empressement que les pays partenaires à changer leurs propres systèmes*»¹. Par conséquent, non seulement les pays donateurs renâclent à mettre la main au portefeuille, mais en outre ils ne semblent guère pressés d'améliorer leurs pratiques.

Aide fatale

La deuxième critique, plus radicale que la première, accuse l'aide de tous les maux en la qualifiant de «fatale»². Selon

cette thèse, l'aide contribuerait à maintenir les pays pauvres dans la dépendance et faciliterait la corruption, l'inflation et même les conflits. Telle une drogue, la solution serait dès lors le sevrage, c'est-à-dire la fin de l'aide. Pourtant, l'aide n'a pas toujours été fatale, comme en témoignent ses success-stories : la Corée du Sud, qui a bénéficié dans les années 60 et 70 d'un montant d'aide équivalant à l'aide reçue par l'ensemble des pays africains au cours de la même période, est par exemple passée en quelques décennies du statut de pays pauvre à celui de pays industrialisé, en inscrivant l'aide dans une stratégie plus large de développement économique et social. La thèse de l'«aide fatale» confond dès lors la fin et les moyens : même si tout pays pauvre doit chercher à devenir à terme indépendant de l'aide, ce n'est certainement pas en lui coupant les vivres du jour au lendemain qu'il y arrivera.

“L'aide sociale fait partie intégrante des stratégies politiques des partis fondamentalistes qui, par ce biais, s'attirent les sympathies des populations les plus pauvres.”

Enfin, la troisième critique part du constat de l'émergence de puissances régionales du Sud, comme la Chine, l'Inde et le Brésil, et aboutit à la conclusion que les pays du Sud sont désormais suffisamment riches que pour se passer de l'aide au développement. Or, s'il est vrai que certains pays en développement ont entamé leur «révolution industrielle» et sont passés du statut de bénéficiaire de l'aide à celui de donateur, il n'en est rien des dizaines de pays pauvres, notamment africains, dont la majorité de la population continue de vivre dans l'extrême pauvreté.

Par conséquent, malgré les critiques, l'aide reste un instrument certes imparfait, mais utile pour le financement du développement et la stabilité mondiale. Non seulement les besoins «traditionnels» d'accès à l'éducation, à la santé ou à l'alimentation subsistent, mais en outre, de nouveaux défis apparaissent. C'est notamment le cas de l'adaptation aux changements climatiques et de la nécessaire transition vers une économie à bas carbone, impliquant des financements additionnels et des transferts de technologies vers les pays pauvres. C'est aussi le cas de la défense des valeurs laïques, comme la séparation des Églises et de l'État. En effet, l'aide sociale fait partie intégrante des stratégies politiques des partis fondamentalistes qui, par ce biais, s'attirent les sympathies des populations les plus pauvres. Abandonner ce terrain social aux forces intégristes serait dès lors une lourde erreur. ■

¹ B. Wood et al. ; *Rapport final de l'évaluation de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris*, Phase 2, Copenhague, juin 2011, p. xiv.

² D. Moyo, *L'aide fatale. Les ravages d'une aide inutile et de nouvelles solutions pour l'Afrique*, Paris, JC Latès, 2009.

Le lien entre humanitaire et développement s'appelle le professionnalisme

Pierre Verbeeren

Directeur général de Médecins du Monde

Les Haïtiens, qui ne manquent ni d'humour ni de cynisme, prétendent qu'au tremblement de terre du 12 janvier 2010 a succédé un tsunami d'ONG. Difficile de leur donner tort puisqu'on en comptera jusqu'à 1 200 alors qu'avant le séisme, comme aujourd'hui d'ailleurs, elles n'étaient pas 250.

Les Haïtiens le disent moins mais pensent très fort que ce tsunami a été aussi dévastateur que le séisme : il a pillé les ressources locales, confisqué la résilience, provoqué une augmentation spectaculaire des prix... Cet exemple dramatique permet de comprendre les ressorts de la critique adressée aux humanitaires. Citons-en quatre. D'abord la médiatisation. L'opinion publique émue par les images montrées en boucle par les médias du monde entier est

en droit d'attendre de son ONG qu'elle se précipite au secours des victimes. L'ONG humanitaire serait donc critiquable de répondre plus à la demande de ses donateurs qu'aux besoins des populations, à l'inverse de l'ONG de développement. Le second ressort est financier : l'émotion aidant, le portefeuille des donateurs se délie et l'humanitaire se remplit les poches tandis que le développement peine à susciter l'adhésion. La coordination suscite aussi la critique : si chaque association au bon cœur se précipite en Haïti, comment assurer l'efficacité de l'aide dans une cacophonie sans nom ? Tandis que l'ONG de développement connaît

son terrain et se coordonne depuis toujours avec les autres acteurs... Le dernier ressort est la définition du besoin : l'acteur humanitaire arrivera au mieux avec des réponses standardisées, au pire sans la moindre idée du besoin tandis que l'acteur de développement, au diapason des populations, connaîtra à l'évidence la demande et les réponses adaptées.

Besoin impérieux vs partenariat

Ces quatre interpellations légitimes requièrent des réponses nuancées mais elles se fondent toutes sur une vi-

sion dichotomique de la réalité. D'abord, les grandes ONG humanitaires sont souvent tout autant de grandes ONG de développement. Pensons à Oxfam, à Médecins du Monde, à World Vision... Ensuite, les agences des Nations unies (Programme alimentaire mondial, HCR, Unicef, FNUAP...), le mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant rouge, les fonds multilatéraux représentent plus de 80% du secteur humanitaire alors que le grand public l'assimile aux ONG. L'aide humanitaire publique belge représente un budget annuel d'environ 150 millions d'euros selon dont seuls 11 à 13% vont aux ONG. Au niveau mondial, la proportion est de 3,5 à 4 milliards de dollars américains sur un total de 17 à 19 milliards, dons compris¹. Il est pareillement faux de dire que les moyens vont d'abord à l'humanitaire. L'aide publique au développement représentait 143 milliards de dollars en 2010 pour 13 milliards à l'aide humanitaire. Enfin, il faut savoir que les 20 pays ayant bénéficié d'aide humanitaire entre 2001 et 2010 totalisent ensemble 157 années de conflit sur cette même période. Difficile dans ce contexte d'envisager des actions de pur développement.

L'aide humanitaire se définit comme une réponse immédiate à un besoin impérieux. La définition de l'aide au développement est très différente : il s'agit d'un soutien extérieur à un projet défini avec un partenaire. La logique de l'aide humanitaire est d'apporter secours et dignité (un toit, eau et nourriture, couverture et soins...) à des personnes qui en sont privées par des facteurs externes. Celle de l'aide au développement s'intéresse aux droits politiques, économiques et sociaux dont il convient de favoriser l'exercice par des catégories de personnes qui en sont exclues.

Ces logiques peuvent se combiner. Depuis sa création en 1980, Médecins du Monde (MdM) n'a cessé de vouloir «faire de l'humanitaire autrement». Cette ONG a choisi de ré-

pondre aux besoins impérieux des populations (finalité de l'humanitaire) en s'appuyant sur les politiques et les projets définis par ces mêmes populations (logique du développement). Comment soutenir les acteurs locaux de santé même en situation de crise ou de conflit ? Le partenariat est devenu central dans l'organisation de l'aide telle que conçue par MdM. Partenaires au sens d'un rapprochement de plus en plus étroit entre le «nous» et le «eux», entre le «ici» et le «là-bas». En Haïti par exemple, la réponse de MdM s'est construite sur les infrastructures sanitaires qu'elle soutenait avant le séisme et sur le personnel haïtien. L'ONG n'a jamais compté plus de 5% de personnel non haïtien. L'objectif a immédiatement été de remettre en fonction des maternités touchées par «Goudougoudou»² afin de permettre aux femmes d'accoucher dans la dignité. La formation a toujours été au cœur de l'action même dans les jours qui ont suivi le tremblement de terre. Trois années après le séisme, c'est-à-dire en 2013, Médecins du Monde va «développer» un programme d'intervention humanitaire sur les urgences obstétricales. Là encore, l'ONG ne prend pas possession des maternités et des blocs opératoires mais forme les sages-femmes et les gynécologues aux gestes qui sauvent, aide les communautés à détecter les grossesses à risque, renforce les structures publiques de soin... Tout cela restera, bien après le programme d'aide humanitaire. Cette même logique peut exister dans des pays en crise et même en conflit. Au Mali, les programmes de développement de MdM ont dû être suspendus à cause de la prise de contrôle du Nord par des groupes armés tantôt touaregs, tantôt islamistes. Le conflit avait fait fuir 94% du personnel de santé de la zone. L'immense programme d'aide humanitaire déployé par MdM consiste à faire revenir les médecins et les infirmiers dans la région, dans les centres de santé et les hôpitaux publics en les attirant par une prime de risque, des équipements adaptés, un encadrement dynamique, une négociation sécurisante avec les forces en présence, des médicaments en suffisance... Toute cette dynamique restera après l'urgence. Les bénéficiaires continueront d'avoir accès à des personnels de santé crédibles, loyaux et compétents.

Cohabitation difficile

Une publicité passe actuellement en boucle sur nos radios : (voix off sur répondeur téléphonique) «*Bonjour, c'est le plombier, je passerai après le chauffagiste*», immédiatement suivi de «*Bonjour, c'est le chauffagiste, je passerai après le plombier*». Les corps de métier se renvoient la balle, l'un abîme le travail de l'autre tandis que l'autre impute au premier le retard pris dans le timing. De cet exemple, on peut tirer deux conclusions parfaitement contraires : l'une théorique et assurément vraie affirme que dès que plusieurs opérateurs coexistent, l'efficacité menacée. L'autre pragmatique et assurément risquée consiste à dialoguer, créer des coopérations et faire confiance.

Les médias et les commentateurs rapides assimilent souvent la cohabitation entre humanitaire et développement³ à celle du plombier et du chauffagiste. Et de fait, l'entropie générée par la coexistence d'acteurs égoïstes et de modes opératoires singuliers est une constante, dans tous les



Une de l'hebdomadaire haïtien *Le Matin* pour la commémoration du 1^{er} anniversaire du séisme.

secteurs et dans tous les contextes. Le privé, la finance et le social n'échappent pas à cette règle. La question qui se pose est celle de la cohérence. Or, les acteurs ne partagent que rarement la même vision de leurs rôles et développent souvent des approches peu compatibles. Le réalisme impose de s'appuyer sur cette diversité. Mais de façon plus surprenante, nous affirmons que cette diversité constitue, d'une certaine manière, un garde-fou indispensable contre des approches uniformes et... quasiment totalitaires. Aujourd'hui, le principal risque pour l'aide aux pays du Sud comme pour l'action sociale en général n'est pas la dispersion des acteurs ou la concurrence entre eux mais l'harmonisation croissante des pratiques et l'obligation sans cesse plus oppressante de répondre à des contraintes technocratiques. Fragiliser les ONG en disant qu'elles se font la guerre permet de justifier la standardisation des pratiques et leur pilotage par des superstructures dont l'efficacité reste à construire. Notre vraie crainte est que cette standardisation permette –et c'est déjà le cas pour une part significative de l'aide – la privatisation de l'humanitaire comme celle du développement. Nous n'aurons alors plus qu'un contrôle formel sur les résultats et un accès déshumanisé aux populations. ■

1 GHA Report 2012, sur www.globalhumanitarianassistance.org.

2 Nom donné par les Haïtiens au tremblement de terre.

3 Pour l'aspect technique du débat, nous en référons aux articles sur la LRRD (Linking Relief, Rehabilitation and Development) qui est la nouvelle doxa du secteur.

Le catalogue des bonnes intentions

Pierre Galand

Président du CAL et de la FHE

La coopération au développement : bonnes intentions, défense des intérêts en tous genres, guerres de religion et après ?

Les bonnes intentions relèvent du besoin des humains de croire ou faire croire qu'ils sont capables d'agir sur le sort peu envieux d'une large part de l'humanité ; qu'il est possible d'organiser la planète pour vaincre la famine, l'illettrisme, les grandes maladies, l'ensemble des maux de ce que les uns appellent la pauvreté, les autres le sous-développement.

Un nombre croissant d'associations en tous genres (urgence, aide à l'enfance, ONG, aide aux réfugiés) se sont constituées au lendemain des indépendances dans les années 60 et 70.

En fait, elles ont pris le relais des administrations coloniales abandonnées et des œuvres missionnaires déclinantes.

En ces années-là, très tôt les États du Nord ont vu, dans ces ONG, des instruments utiles et valorisants dans leurs relations avec les États du Sud. C'est ainsi que des montants importants d'aide publique furent confiés aux ONG jugées plus souples et moins chères que les opérateurs publics ou internationaux (ensemble des agences des Nations unies telles Unicef, FAO, PAN, Unhcr).

Donneurs de leçons

Très peu d'ONG eurent le courage et l'ambition de préserver leur indépendance et leur autonomie afin de contester les ingérences des puissances du Nord (États et firmes nationales et transnationales) et de soutenir les revendications des peuples du Sud, au lendemain de leurs indépendances.

La chute du Mur de Berlin et l'implosion de l'URSS ont rapidement entraîné une redistribution des cartes, y compris en matière de coopération. Trois tendances se dessinèrent très vite dans le début des années 90.

✓ L'ONU tente de considérer la fin de la guerre froide comme une opportunité à saisir pour limiter la course aux armements et inviter les États à redoubler d'efforts pour le développement. Des conférences importantes furent convoquées, dès 1992, à Rio sur l'environnement, en 1993, à Vienne sur les droits de l'homme, en 1993, au Caire sur la population, en 1995, à Pékin sur les femmes, en 1995, à Copenhague sur l'économie et le social, en 1996, à Istanbul sur l'habitat. Les ONG s'associèrent activement à ce travail de l'ONU. La somme des enseignements de ces différentes conférences devait amener la communauté internationale à proclamer, en l'an 2000, le millénaire du développement et à voter à l'AG des Nations unies un engagement des États à éradiquer, d'ici 2015, la grande pauvreté, à permettre à tous les enfants, garçons et filles, l'accès à l'éducation primaire, à éradiquer le sida et le paludisme, à garantir de l'eau potable pour tous, à as-

surer l'égalité des sexes et un environnement durable. En tout, neuf objectifs pour lesquels les riches s'engageaient à dégager 0,7% de leur PIB, soit un montant de 60 milliards de dollars par an. Avant même que la crise financière de 2008 ne vienne remettre en cause les priorités budgétaires des pays du Nord, il apparut clairement que les objectifs du millénaire seraient loin d'être atteints en 2015, particulièrement en Afrique subsaharienne. Il s'est trouvé beaucoup d'argent pour sauver les banques, bien peu pour le développement. La production d'armement faiblit à peine durant les années 90 pour repartir à la hausse dès l'an 2000.

✓ Certains pays du Sud comme la Chine, l'Inde, l'Afrique du Sud et le Brésil redessinèrent la carte économique mondiale et se propulsèrent à l'avant-scène des pays émergents. Non seulement comme leaders incontournables de l'économie monde, mais aussi comme acteurs d'une nouvelle coopération Sud-Sud. Ces deux éléments perturbèrent profondément les conceptions de l'aide au développement, remplacée le plus souvent par des partenariats « Win Win ». Ainsi, ils réduisirent considérablement la marge de manœuvre de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international jusqu'à alors grands argentiers et contrôleurs des relations Nord-Sud, à l'avantage mainte fois démontré des grandes multinationales occidentales. Aujourd'hui, la coopération change donc de visage et l'ensemble des belles images d'un Nord vertueux donneur de leçons au Sud ont pris un fameux coup dans l'aile.

✓ La coopération au développement a, de tout temps, été un relais des œuvres missionnaires qui accompagnent le colonialisme. Éducation, santé, culture et même certains secteurs économiques, étaient largement assurés ou contrôlés par les religieux catholiques ou protestants selon la religion de la puissance coloniale. La plupart des ONG furent créées par ces Églises. À l'époque où le ministre Claude Cheysson était commissaire européen au développement à l'Union européenne, moitié des années 80, il estimait que 80% de l'aide d'urgence et de l'aide au développement était « recyclé » par ces deux Églises. Au travers de toutes leurs associations dans le grand Sud, Caritas internationale occupait une place de leader incontournable de l'aide avec Memisa, ONG des œuvres missionnaires. La crise des vocations aidant, dans ce secteur aussi le paysage a bien changé. Actuellement, les grands prêcheurs protestants, évangélistes et pentecôtistes ont remplacé les héritiers du bon docteur Albert Schweitzer combattant la lèpre à Lambaréné (Gabon). Face à l'establishment catholique, ils se livrent, aujourd'hui, à une réelle concurrence en vue de conquérir ou sauvegarder leur part du marché de la foi en Amérique latine et en Afrique en particulier. L'espace religieux sur les deux continents, comme en Asie, est toutefois chahuté par la volonté de l'Islam d'occuper lui aussi le marché des âmes. Les moyens mis en œuvre par les composantes de l'Islam radical, avec l'appui des monarchies pétrolières, relèvent de la conquête et de la guerre des religions. Le djihad des uns est relayé par les prêches d'autres et les conquêtes politiques des mieux organisées. En islam comme en catholicisme ou en protestantisme, l'entraide et la charité sont utilisées activement pour attirer le croyant qui viendra ainsi gonfler les rangs des défenseurs de la foi. La masse des plus démunis et de ceux que la crise économique a affaiblis constitue, pour ces religions, un vivier très convoité.

Néocolonialisme

Ces trois déterminants des évolutions et mutations doivent amener les laïques à réfléchir au rôle qui serait le leur en matière de coopération au développement, du moins s'il en existe un.

En effet, n'est-il pas pertinent de poser la question : fallait-il la coopération au développement en faveur des pays du grand Sud ? N'a-t-elle pas été un frein à l'émancipation des peuples au lendemain de leur accès à l'indépendance, une manière de maintenir leur allégeance à l'Occident ? Certains ont parlé, à juste titre, de néocolonialisme dont la coopération n'aurait été que l'un des instruments.

Clairement, notre monde en pleine mutation nécessite d'urgence de se recentrer sur l'article premier de la Déclaration universelle des droits de l'homme « *Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.* »

Concourir à cet objectif, fixé en 1948, doit être une priorité de l'action laïque à l'aube de XXI^e siècle.

Pour ce faire, renforcer la conception et l'organisation de l'État de droit, la défense et la mise en œuvre de la Déclaration universelle des droits de l'homme, des droits humanitaires et du droit international, sont et restent un angle d'approche indispensable.

Ils sont les piliers autour desquels les peuples peuvent organiser leur devenir et leur coexistence. L'ONU et ses organisations spécialisées doivent être soutenues dans leurs missions et la société civile comme les États se doivent d'y contribuer positivement.

Pour les laïques, c'est assurément la voie la plus sage pour promouvoir les valeurs d'égalité, de liberté et de solidarité que nous partageons. L'exercice de la solidarité avec des partenaires dans le Sud est une manière fraternelle de soutenir d'autres citoyens de par le monde qui militent pour cette vision commune du progrès de l'humanité et combattent les religieux tenant du créationnisme. ■



■ Trente-cinq mille cas traités et 6 000 hospitalisations par an dans la petite ville de Lambaréné.

© Schweitzer Fellowship

Que fait la Belgique ?

Oumou Zé

Chargée de recherche au CNCD-11.11.11

Pas une mauvaise élève, mais doit résister aux mauvaises influences !

L'aide publique au développement (APD) belge est en diminution depuis 2010, et l'explication tient en quelques chiffres. Alors qu'en 2003 le pays avait entamé une progression constante, la tendance est maintenant inversée. Avec une part de 0,53% des richesses consacrée à l'aide en 2011, notre pays s'éloigne de son engagement de consacrer 0,7% du RNB à l'aide au développement¹. S'il est vrai que c'est la tendance générale en Europe, quelques pays ont toutefois maintenu le cap, voire consenti à augmenter leur contribution pour le développement, respectant ainsi leur engagement international. La Suède, qui consacrait déjà 1% de son RNB au développement est passée à 1,02%, le Luxembourg et le Danemark ont également dépassé la fameuse cible des 0,7%, avec respectivement 0,99% et 0,86%. Dans l'UE-12, constituée par les plus récents membres de l'Union, des efforts considérables ont aussi été consentis par quelques États. Malte a ainsi augmenté ses budgets d'aide de 44%, la Lituanie et la Roumanie de 37%, et l'Estonie de 26%². Contrairement à la Belgique qui, pour l'année 2013, annonce un budget de la coopération en chute de 100 millions d'euros, nous éloignant encore plus de la trajectoire pour atteindre les 0,7% en 2015!

Mais au-delà de ce constat de recul quant à l'engagement financier, l'analyse des montants de l'APD nous permet également de mettre en évidence des caractéristiques assez constantes. Tout d'abord, une part importante de l'aide est fournie sous forme de contributions à des institutions multilatérales. Que ce soit les agences des Nations unies, ou encore les institutions financières internationales, la somme des contributions multilatérales en 2011 s'élevait à plus de 25%, et plus de 38% si l'on compte l'aide qui passe par le Fonds européen de développement de la Commission européenne. Cette première caractéristique implique que la Belgique doit faire face à des choix et des décisions d'orientation de coopération qu'elle ne maîtrise pas en première ligne. Autant la stratégie est plutôt louable pour un «petit pays», autant cela appelle à d'autant plus de vigilance et d'implication dans les dialogues internationaux et dans les organes de décision de ces institutions. Les ONG belges de développement rappellent d'ailleurs constamment ce rôle actif et ambitieux que la Belgique doit pouvoir jouer dans les dossiers internationaux qui influencent le développement.

Ensuite, parmi les pays partenaires de la Belgique, on retrouve les traditionnels pays les moins avancés (PMA), comme principal groupe cible de la coopération bilatérale.

Cela signifie que l'aide belge au développement continue de se concentrer prioritairement dans des pays où l'éradication de la pauvreté reste un enjeu central. Si l'on va encore un cran plus loin, on constate que parmi ces PMA, les trois partenaires historiques d'Afrique centrale, la République Démocratique du Congo, le Rwanda et le Burundi, se démarquent.

D'autre part, les huit autres pays de la coopération bilatérale sont repris dans une catégorie où le niveau de revenus par habitant a augmenté récemment, sortant ces pays de la catégorie des «plus pauvres».

Ces dernières années, il a souvent été question, dans les débats entre les différents acteurs de la coopération belge, de savoir s'il fallait maintenir des relations avec ces catégories de pays dont le profil de revenus s'est amélioré, et sous quelle forme. Dans ce sens, le contexte de crise financière et économique a induit dans certains pays européens une pression non négligeable sur les budgets nationaux en général, et l'aide en particulier. Alors que l'Europe tend à confirmer ce retrait de la coopération envers les pays à revenu intermédiaire (PRI), en Belgique le dialogue n'est pas encore suffisamment ouvert sur le sujet. Une stratégie d'intervention dans les PRI est en cours d'adoption. Mais déjà les ONG craignent qu'il s'agisse plutôt de stratégies de sortie de la coopération, qui ne soit pas clairement déclarées. En effet, sous prétexte d'une meilleure capacité de ces PRI à faire face aux enjeux de lutte contre la pauvreté, le risque serait d'abandonner une grande partie des populations les plus pauvres, situés majoritairement dans ces mêmes PRI. Ce qui met en difficulté l'ensemble des acteurs actifs dans ces pays où les inégalités sont croissantes.

Un certain nombre de questions vont donc devenir cruciales à poser par la coopération belge, si elle veut améliorer sa qualité et son efficacité, dans un contexte où la lutte pour maintenir des budgets suffisants est encore plus ardue.

Améliorer la qualité : peut mieux faire !

Et si la Belgique s'attelait à ses véritables défis ? D'année en année, un trait marquant de la coopération belge reste la place importante qu'occupe l'Afrique centrale, tant parmi les pays prioritaires, que concernant les moyens de la coopération bilatérale qui leur sont consacrés.

Dès lors, la capacité de la coopération belge à se doter d'une stratégie spécifique pour les États en contexte de fragilité, relève d'une priorité. À Busan, Corée du Sud, le dernier Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide a annoncé entre

autres un «New Deal» pour l'engagement dans les États fragiles. Ayant déclaré vouloir s'engager dans cette réflexion, la coopération belge va devoir adopter une stratégie en la matière qui traduit la façon dont la Belgique envisage cela avec ses partenaires.

D'autres défis découlent du partenariat de Busan pour la coopération belge. En plus d'une meilleure définition de ses stratégies d'intervention, la Belgique devra aussi améliorer la coordination entre ses différents canaux gouvernementaux : son administration, son agence technique ainsi que sa société d'investissement pour le secteur privé.

Enfin, au-delà de cette meilleure cohérence entre les différents outils de la coopération, le plus important sera indéniablement l'amélioration de la cohérence de l'ensemble des politiques belges en faveur du développement. Faut-il encore le répéter ?

À quoi sert de donner d'une main de coopérant ce que l'on reprend dix fois d'une autre main de commerçant ou de financier ? Le nouveau projet de loi relatif à la coopération belge au développement qui est en cours d'adoption fait un premier pas sur ce chantier. Toutefois, nous sommes encore loin d'un mécanisme articulé qui permette une vigilance en amont de la prise de décisions. Les coupes interpellaient

L'Opération 11.11.11 : une campagne pluraliste en faveur de la solidarité internationale

L'Opération 11.11.11 mobilise chaque année, autour du 11 novembre, les citoyens belges en faveur de la solidarité internationale. Cette opération est organisée par le Centre national de coopération au développement (CNCD-11.11.11), qui est la coupole de plus de 80 ONG, associations et syndicats engagés en Belgique en faveur de la solidarité internationale.

C'est en 1966 que les quatre collectifs d'ONG qui existaient à l'époque en Belgique décidèrent de répondre à l'appel lancé par la Food and Agriculture Organization (Nations unies) pour éradiquer la faim dans le monde. Ils décidèrent d'organiser une opération pluraliste de récolte de fonds pour financer des projets dans le tiers-monde. Pourquoi le 11 novembre ? En référence à l'armistice et pour rappeler qu'il n'y a pas de développement sans paix. Pourquoi 11.11.11 ? Parce que le moment central de l'opération fut organisé le 11^e jour du 11^e mois à la 11^e heure, soit le moment où traditionnellement les anciens combattants fleurissaient les monuments aux morts.

Success-stories

Depuis lors, pas mal d'eau a coulé sous les ponts. Le nombre d'ONG a fortement augmenté

et l'Opération 11.11.11 a été agrémentée d'une campagne de sensibilisation des citoyens et d'interpellation des décideurs politiques sur les grands enjeux internationaux – comme la justice climatique cette année. Concrètement, l'Opération 11.11.11 mobilise des milliers de volontaires répartis dans des dizaines de groupes locaux, en vue de collecter des fonds auprès des citoyens belges. Où va ensuite cet argent ? Les fonds récoltés servent à financer des projets de développement mis en œuvre par les ONG membres du CNCD-11.11.11 et leurs partenaires dans le Sud. Chaque année, ce sont ainsi une soixantaine de projets de développement portés par une trentaine d'ONG belges qui sont financés par l'Opération 11.11.11 dans les pays en développement.

Parmi les success-stories enregistrées par les projets financés par l'Opération 11.11.11, citons en vrac l'éradication de la peste bovine dans le Sud-Soudan avec l'ONG Vétérinaires sans Frontières (VSF), l'amélioration de la santé d'un million et demi de personnes au Bangladesh grâce à la mise en place de six hôpitaux et 39 centres de santé par Solidarité mondiale, l'accès aux soins de santé deux fois moins cher aux caféiculteurs du Burundi grâce à Solidarité socialiste, ou encore l'exportation du quinoa par les paysans boliviens avec SOS Faim.



© Coopération internationale communale

d'ailleurs le ministre de la Coopération en mars 2012 sur les éléments fondamentaux à mettre en place pour améliorer la cohérence de nos politiques. Toutefois, des six propositions faites par le ministre lors du discours de clôture des Assises de la coopération belge en mai 2012, une seule est en voie de concrétisation, par la mise en place de l'analyse d'impact des décisions sur le développement. En effet, ce «test de la cohérence» est proposé dans le nouveau projet de loi de la coopération belge qui vient d'être adopté par le Parlement fédéral. Mais alors que le ministre Magnette qui avait manifesté un intérêt pour le sujet est en partance, il est plus que jamais dans le rôle de la société civile d'exiger que nos responsables politiques passent des paroles aux actes ! ■

À la 167^e place sur l'échelle de l'indice du développement humain (sur 177), la RDC justifie l'aide de la Belgique.

Annuler la dette

Quant aux campagnes thématiques, plusieurs enjeux internationaux portés par les campagnes 11.11.11 ont été popularisés et sont devenus des questions politiques internationales de premier plan, comme l'annulation de la dette du tiers-monde, la taxation des transactions financières internationales, la souveraineté alimentaire ou encore l'agenda du travail décent.

Ainsi, le CNCD-11.11.11 ne se limite pas à rassembler les ONG pour organiser une opération de récolte de fonds. Il cherche également à mobiliser les citoyens et à faire évoluer les mentalités et les décisions politiques en faveur de la solidarité internationale. En alliant la réflexion à l'action et les campagnes de sensibilisation au financement de projets de développement dans le Sud, le CNCD-11.11.11 cherche ainsi à la fois à améliorer concrètement le niveau de vie des populations les plus pauvres dans les pays en développement et à interpellier les décideurs politiques pour qu'ils s'attaquent aux causes structurelles de la pauvreté. ■

Arnaud Zacharie

Secrétaire général
CNCD - 11.11.11.

1 Voir le rapport 2012 sur l'aide belge au développement «L'aide en temps de crises : repli ou coopération ?», CNCD-11.11.11, septembre 2012, 47 p.

2 «Aid : We can invest more in global development», Aid Watch 2012, Concord, p.12.

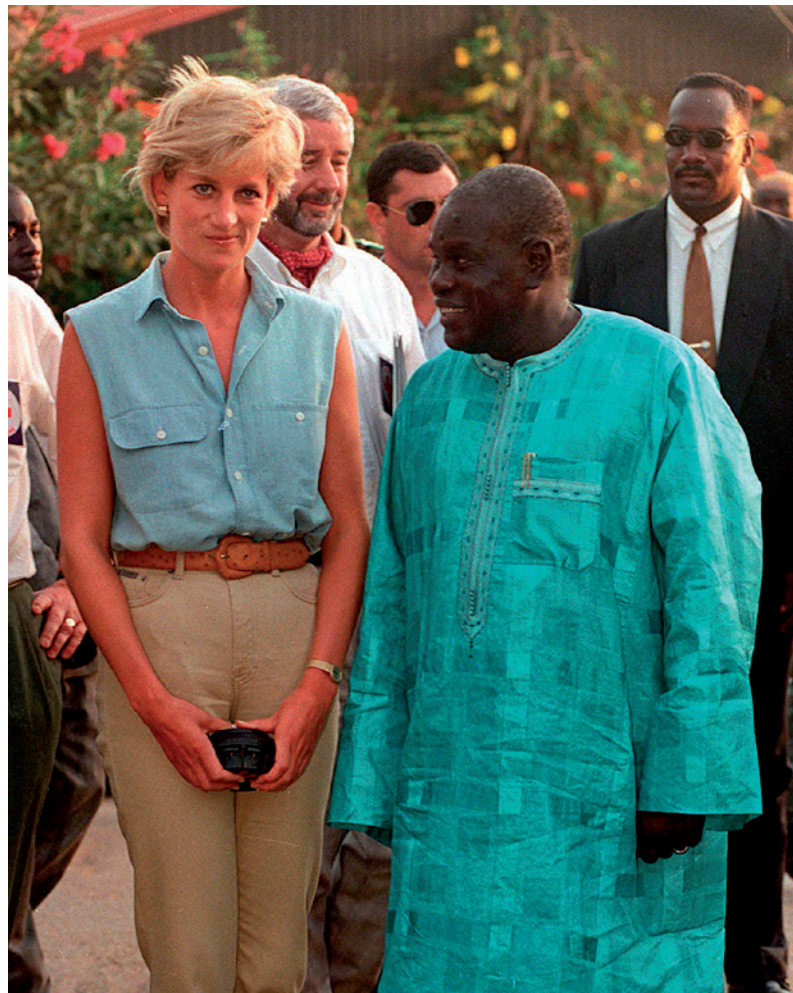
La cohérence des politiques en faveur du développement :

Une condition sine qua non de l'efficacité

Paul Magnette

Ministre des Entreprises publiques, de la Politique scientifique et de la Coopération au développement, chargé des Grandes Villes

La mondialisation commerciale et financière a créé de nouvelles interdépendances entre les différentes régions du monde et de nouveaux défis pour les acteurs du développement. Ces évolutions offrent de nouvelles opportunités, mais elles sont également à la base des crises globales –économique, financière, climatique, sociale– qui caractérisent le monde de ce début de XXI^e siècle.



La coopération a souvent besoin d'ambassadrices pour ouvrir les bonnes portes...

Parallèlement, la configuration des politiques de financement du développement a fortement évolué: alors qu'en 1970, l'aide publique au développement représentait 70% des flux de financement Nord-Sud, elle pèse moins de 15% aujourd'hui. Pour cause, les investissements directs étrangers (IDE) et d'autres flux privés de financement du développement ont fortement augmenté, tandis que les flux d'aide ont eu tendance à stagner. Il en résulte une tension croissante entre les objectifs de développement et les intérêts financiers des firmes transnationales à la base des flux d'IDE.

Réduire les incohérences

C'est dans ce contexte qu'a émergé le concept de cohérence des politiques en faveur du développement. La cohérence des politiques en faveur du développement (CPD) est un processus visant à assurer que les objectifs et résultats des politiques de coopération au développement d'un gouvernement ne soient pas contrecarrés par d'autres politiques de ce gouvernement ayant un impact sur les pays en développement, et qu'au contraire, ces autres politiques soutiennent, là où c'est possible, les objectifs du développement.

Des exemples de plus en plus nombreux montrent hélas des incohérences qui au mieux mettent à mal et au pire anéantissent les efforts déployés –tant par les pays donateurs que par les pays en développement– en matière de développement durable et de lutte contre la pauvreté. Par exemple, les politiques énergétiques visant une réduction des gaz à effet de serre par le biais d'une production accrue d'agrocarburants ont provoqué de graves problèmes, car elles ont non seulement contribué à une augmentation du prix mon-

“ Le traité de Lisbonne engage l'Union et ses États membres à prendre en considération les objectifs de développement dans toutes les politiques qui sont susceptibles d'affecter les pays en développement. ”

dial des céréales, mais se sont aussi souvent traduites par des problématiques d'accaparement des terres, empêchant l'accès à la terre et à l'eau des populations locales et portant ainsi atteinte à la sécurité alimentaire.

Face à l'importance du défi, de nombreuses déclarations internationales en faveur de la CPD ont vu le jour depuis ces dernières années. Depuis 2010, le traité de Lisbonne engage l'Union et ses États membres à prendre en considération les objectifs de développement dans toutes les politiques qui sont susceptibles d'affecter les pays en développement, et d'assurer que ces politiques appuient dans la mesure du possible les objectifs de développement. Déjà en 2005, l'Union européenne avait décidé de viser la CPD dans douze domaines¹. Depuis 2009, l'UE a concentré ses efforts sur cinq domaines prioritaires: commerce et finances, changement climatique, sécurité alimentaire, migration et sécurité.

Des mécanismes et initiatives diverses en faveur de la CPD existent depuis des années dans les différents États membres de l'Union européenne. En 2003, le parlement suédois a adopté la «politique pour le développement global» qui fait du développement durable une responsabilité partagée par tous les ministres et place la CPD au centre de la politique nationale de coopération au développement. Elle prête une attention particulière à l'oppression et l'exclusion sociale, aux flux migratoires, aux changements climatiques, à la santé et aux situations de fragilité. Plusieurs groupes interministériels ont été créés pour la mise en application de cette politique et une communication au Parlement est prévue tous les deux ans.

Les Pays-Bas ont adopté en 2003 une déclaration politique «des intérêts et responsabilités mutuelles», qui met l'accent sur la nécessité d'un cadre intégré et cohérent couvrant notamment la diplomatie, le dialogue politique, la sécurité, le commerce et l'aide. Une unité de la cohérence des politiques hollandaises avait été créée dès 2002, ayant pour mandat de sensibiliser les différents départements autour de la CPD mais aussi d'agir au niveau européen et international.

D'autres pays comme l'Espagne ou le Portugal ont intégré la CPD dans une loi, en tant qu'objectif de la coopération au développement. Au départ de ces engagements internationaux et des expériences d'autres pays, j'ai travaillé, en concertation avec les acteurs de la coopération belge, à la définition

d'un mécanisme qui devrait donner forme au modèle belge pour la CPD.

Se donner les moyens

La cohérence des politiques en faveur du développement trouve ainsi une place centrale dans la nouvelle loi relative à la coopération belge au développement. Le projet de loi, qui vise à moderniser la loi de 1999 sur la coopération internationale, intègre désormais la CPD comme l'un des objectifs poursuivis par la coopération belge et prévoit l'obligation de réaliser un examen préalable sur l'impact que d'autres politiques fédérales peuvent avoir sur les pays en développement.

Cet examen s'inscrit dans le cadre d'un mécanisme institutionnel qui serait articulé autour d'une conférence interministérielle dont le but est d'assurer un engagement politique du gouvernement tout entier, avec les régions et communautés, en faveur de la cohérence des politiques au service du développement. Il sera de plus nécessaire de se doter d'un mécanisme efficace de coordination entre les adminis-



À Nkounou, au Congo, ce «nouveau village agricole» est censé inciter les jeunes à revenir travailler la terre...

trations afin d'assurer un suivi des engagements politiques en la matière. Enfin, un organe consultatif composé d'experts représentatifs du monde de la coopération au développement sera chargé de donner des avis indépendants et de réaliser des évaluations en matière de CPD.

Il est essentiel de se donner les moyens d'intégrer la dimension de la cohérence des politiques lors de nos prises de décision, afin d'opérer des arbitrages en meilleure connaissance de cause. Cela revient à être plus lucide et partant, à mieux s'adapter aux enjeux et défis qui menacent, *in fine*, la paix et la stabilité mondiale. En ce sens, la cohérence est une condition *sine qua non* de l'efficacité du développement. ■

¹ Le commerce, l'environnement et le changement climatique, la sécurité, l'agriculture, les accords de pêche bilatéraux, les politiques sociales, la migration, la recherche/innovation, les technologies de l'information, le transport et l'énergie.

Chacun pour soi ou tous pour tous ?

Louis Michel

Député européen

La crise frappe désormais aussi les pays « riches ». Dans ces conditions, a-t-on encore les moyens d'une politique de coopération ?

La crise place l'Europe devant des défis sans précédent, d'un point de vue économique et social d'une part, mais aussi et surtout d'un point de vue politique. L'UE doit faire la preuve de sa capacité à réagir, à adapter ses instruments et politiques voire à en inventer de nouveaux. Elle doit prouver son utilité, sa crédibilité et sa légitimité.

La crise comporte de nombreux dangers. Mais elle doit être aussi vue comme une opportunité unique de se redéfinir.

“Chaque année la Tanzanie doit produire plus de 2400 rapports pour 40 donateurs ! L'Union européenne doit être moins bureaucratique et oser l'inspiration politique.”

Il faut redonner des perspectives à la grande Europe, comme dit Jacques Delors. Si l'Europe est connue pour le message de paix qu'elle véhicule, pour son marché unique ou pour ses élargissements successifs, elle doit être reconnue comme le premier pourvoyeur d'aide au développement, loin devant les États-Unis, le Japon et les pays émergents. En 2010, le montant global de l'aide publique au développement s'élevait à près de 130 milliards de dollars US. Si la tendance semble à présent à la baisse (2,7% de moins en 2011), les sommes engagées depuis 50 ans restent impressionnantes. Elles se chiffrent en effet aux alentours de 3700 milliards de dollars.

À l'heure de la mondialisation, et à une époque où les relations entre les populations et les économies se font de plus en plus interdépendantes, un nombre croissant de domaines requièrent une coopération au niveau international, une action transfrontalière et une coordination politique. C'est pourquoi une politique de coopération est indispensable. Le monde, sous l'effet conjugué de la globalisation, de l'information et des migrations internationales, est devenu « un village planétaire ».

Inévitable et souhaitée, la mondialisation a permis aux pays émergents de décoller.

Elle a restreint l'écart entre le Nord et le Sud et a contribué à la consolidation d'une nouvelle classe moyenne, de plus d'un milliard d'individus.

Si « la terre est plate » comme le dit Thomas Friedman, il souligne aussi que 3 milliards de personnes vivent encore dans un « monde non plat », loin des technologies et des changements socio-économiques. Il est donc urgent « d'humaniser » la mondialisation et de rénover les institutions internationales. Les crises, qu'elles soient financière, alimentaire, sécuritaire, humanitaire ou autre, ne pourront être prévenues et surmontées en l'absence d'une coopération régionale, multipolaire voire mondiale.

Appropriation démocratique

En ces périodes de crise, les pays donateurs doivent, plus que jamais, honorer leur engagement visant à consacrer 7% de leur PNB à l'aide publique au développement d'ici 2015 pour assurer la réalisation des objectifs du millénaire. Il est vrai qu'on assiste à une remise en cause de l'impact de l'aide au développement dans le chef des pays donateurs pour se dédouaner d'engagements pris vis-à-vis des pays du Sud. Dire que l'aide ou ses modalités ne fonctionne pas, ne serait pas efficace ou ne donnerait pas les résultats escomptés est



© Cyril Ruoso/biosphoto

L'huile de palme, une culture de marchés d'exportation. Dénoncée pour ses effets désastreux sur la santé, a-t-elle un avenir ?

naturellement facile. Toutefois, le problème vient largement de la bureaucratisation de l'aide, de la complexité des procédures et du non-respect des principes d'efficacité.

Les donateurs exigent des conditionnalités multiples et de plus en plus d'indicateurs. À titre d'exemple, chaque année la Tanzanie doit produire plus de 2400 rapports pour 40 donateurs ! L'Union européenne doit être moins bureaucratique et oser l'inspiration politique ! Dès lors pour que l'aide continue, elle doit être utilisée de la façon la plus efficace possible. Elle doit rester un des vecteurs du développement de l'État en tant que construction institutionnelle, capable de donner à ses concitoyens un accès impartial à la justice, à l'éducation, à la culture, à l'administration, à des services sociaux et de santé qui forgent la dignité. Ce sont les paramètres de mesure d'un État juste.

L'appropriation démocratique exige des institutions de gouvernance fortes, capables de garantir la participation et la responsabilité, en prêtant une attention particulière à l'implication des parlementaires, aux pouvoirs publics locaux, aux organisations de la société civile (OSC), à l'existence de médias libres et au secteur privé. Étant donné que la plupart des parlements des pays en développement ne disposent pas des capacités essentielles qui leur permettent d'exécuter pleinement leur mandat et/ou qu'ils n'ont pas l'autorité légale nécessaire à la responsabilisation de leur gouvernement, les donateurs doivent fournir une assistance pour renforcer les capacités législatives et de contrôle, au niveau local, national, régional et continental.

L'appui budgétaire est l'instrument le plus idoine pour aider à une meilleure efficacité de l'aide. Il renforce la gouvernance car il pose le débat et le dialogue en amont, au niveau de l'État et de ses fonctions régaliennes. Il améliore la cohérence du budget national et surtout il responsabilise les États dans les priorités et les résultats qu'il se fixe. L'appui budgétaire correspond aux principes énoncés à Paris et à Accra. Il permet l'appropriation par les pays récipiendaires qui peuvent de la sorte faire correspondre leurs moyens financiers à leurs priorités nationales et à leurs plans nationaux de financement du développement et de réduction de la pauvreté.

Chaque fois qu'un pays bénéficiaire crée les conditions de l'État de droit démocratique, il se trouve confronté au défi d'impénitence. Les autorités ont dès lors besoin de moyens financiers mobilisables le plus rapidement possible afin de reconstruire ou de reconsolider l'État. C'est pourquoi l'Union européenne a le devoir d'apporter une réponse efficace à ce problème sous peine d'hypothéquer non seulement les espoirs forgés par des années d'efforts de ces pays mais aussi d'hypothéquer les investissements politiques et financiers de la communauté internationale.

Balkanisation de l'aide

Lorsque j'étais commissaire à la coopération au développement et à l'aide humanitaire, j'ai fait passer en 5 ans l'appui budgétaire de 25% à presque 50% de l'aide attribuée

aux pays ACP. Une aide plus efficace passe aussi par une harmonisation et une meilleure division du travail entre les donateurs. En limitant le nombre d'interventions et la multiplication de la bureaucratie autour de projets, le soutien budgétaire répond aussi aux objectifs d'une gestion axée sur les résultats et d'une responsabilité mutuelle. Contrairement à ce que certains pensent, l'aide budgétaire met les pays récipiendaires devant leurs responsabilités face à leurs citoyens. Enfin –et c'est important en ces temps de crise où les bailleurs ont tendance à revenir sur leurs engagements–, le soutien budgétaire garantit la prévisibilité de l'aide et surtout donne aux États une capacité d'absorption maximale de notre aide.



© FAO

Le succès de la monstrueuse perche du Nil a entraîné une prolifération fatale à la pêche vivrière et à l'écosystème dans les Grands Lacs africains.

À défaut, il faudra faire face à une « balkanisation de l'aide publique au développement » avec trop de bailleurs et un manque total de coordination. Selon une étude de la Commission européenne sur le « coût de la non Europe » en matière de coopération au développement, la fragmentation de l'aide représenterait une perte allant jusqu'à 6 milliards d'euros par an. Pour augmenter l'impact de l'aide publique au développement, il faut donc développer une politique intégrée, articulée autour des principes d'efficacité de l'aide ainsi que d'un ensemble de valeurs et de règles partagées (Consensus européen sur le développement).

Depuis peu, nous devons faire face à la métamorphose de l'aide. On peut même dire qu'un nouveau consensus mondial sur le développement voit le jour. Nous assistons à d'autres types de relations, d'autres moyens de faire et d'agir avec lesquels il faut désormais composer. Ainsi de nouveaux acteurs (les pays émergents, la société civile, les fondations...) dont l'approche n'est pas régie par les normes européennes de la coopération apparaissent sur la scène de la coopération. La réponse à ces changements ne peut être qu'inclusive et politique sous peine de voir se développer un système d'aide à deux vitesses. L'aide publique se métamorphose, le modèle de l'aide change, des voix s'élèvent comme celle de l'économiste zambienne Dambisa Moyo qui, dans son livre *L'Aide fatale* ne reconnaît que les mérites du seul secteur privé. ➤

Un nouveau consensus mondial

Il est vrai que l'aide publique au développement ne peut pas tout et ne suffira pas pour atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), ni pour sortir les pays de la pauvreté. Elle est aujourd'hui talonnée par l'appui du secteur privé comme moteur de croissance. Pour certains, l'appui au secteur privé devrait même se substituer à l'aide publique au développement. Pour ma part, l'un n'exclut pas l'autre. Ils sont au contraire complémentaires : le secteur privé ne pourrait s'épanouir pleinement sans un État régulier, sans une bonne gouvernance. Il ne pourrait pas prospérer en l'absence de bonnes politiques publiques, budgétaires, fiscales...

Je suis persuadé qu'il ne peut y avoir de développement humain sans développement économique et que le développement économique n'a de sens que s'il sert à tous les partenaires d'une entreprise et plus largement à tous les citoyens d'une communauté humaine. Un pour cent de croissance en Afrique rapporte plus aux Africains que la totalité de l'aide publique que reçoit l'Afrique.

Le développement passe par l'insertion des pays en développement dans l'économie mondiale.

Il faut dès lors :

- ✓ utiliser une part substantielle de l'aide publique pour financer les conditions du développement économique
- ✓ travailler à l'amélioration du climat des affaires, notamment en soutenant un État de droit qui assure à ses entreprises la justice, un cadre législatif impartial, un cadre macro-économique qui encourage l'initiative privée pour créer la croissance sociale des peuples et qui évite les risques de dualisation.
- ✓ instaurer un système fiscal fondé sur la capacité contributive des citoyens, sur une juste rétribution d'une exploitation transparente des ressources naturelles exploitées, donnant aux États les moyens de leurs missions.
- ✓ favoriser des politiques spécifiques de soutien à la création de PME, indispensables pour promouvoir l'emploi.

Avec l'Accord de partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement, nous avons lancé les bases d'un nouveau consensus mondial pour le développement. Tirer les leçons de la crise financière mondiale, c'est comprendre que la construction d'un gouvernement planétaire doit s'inscrire dans la continuité de la mondialisation commerciale en lui donnant une dimension politique. Il est urgent de s'atteler à créer «*un espace politique de dimension mondiale*» (Jacques Attali). ■

Les femmes en première ligne

Albertine Tshibilondi Ngoyi

Directrice du Centre d'études africaines et de recherches interculturelles (CEAF&RI)

Les femmes ont toujours joué, et jouent dans le contexte de la crise actuelle, un rôle important dans le développement. Mais cet apport a été longtemps occulté, et relégué à la survie de la famille, et donc à la reproduction. Le développement n'aurait-il donc pas rendu invisible la contribution des femmes à la production ?

Le développement a eu un effet préjudiciable sur le statut et la position économique des femmes, notamment africaines. Le plan d'ajustement structurel (PAS) encouragé par de nombreux plans de développement frappe essentiellement les femmes. Leurs conditions de vie et de travail sont devenues plus difficiles à cause de l'intensification de leur travail domestique. L'on parle, à juste titre, d'une double journée de travail de la femme.

Grâce à l'approche «genre et développement», nous allons nous concentrer sur la spécificité des rôles des femmes dans les efforts de développement. Cette approche qui dépasse le cadre strict de la production et s'étend à la sphère de la reproduction permet d'examiner quelques secteurs importants du développement socio-économique grâce à l'apport des femmes.

De l'invisibilité à la visibilité : au niveau du budget des ménages

Le rétrécissement des opportunités d'emploi dans le secteur formel, la baisse du pouvoir d'achat et les difficultés de trouver un emploi qui puisse donner des ressources suffisantes au ménage ont un impact sur la situation des familles. La hausse du chômage et la précarité dans l'emploi mettent les hommes dans l'incapacité d'assumer seuls les besoins essentiels du ménage. Dans ce contexte, les femmes jouent un rôle économique de plus en plus important en contribuant non seulement aux revenus du ménage, mais aussi au développement social.

Nos enquêtes révèlent que dans le centre urbain, le nombre des femmes chefs de ménages augmentent régulièrement¹. Dans leur majorité, elles affectent 50% de leurs revenus du commerce aux dépenses quotidiennes du foyer, 15% aux dépenses de santé, 15% sont consacrées à l'éducation des enfants (les garçons surtout), 10% à l'habitat et 10%, aux dépenses vestimentaires (habillement et parure).

Il est donc attesté aujourd'hui que les femmes sont actrices socio-économiques visibles, créatrices de richesse. Cet apport financier permet de dépasser une vision stéréotypée des Africaines considérées, à tort, comme «passives», «ignorantes» et «improductives». Leur apport ne devrait-il pas être pris en compte dans le PNB ?

Le domaine agricole

La crise dans ce domaine est due entre autres à l'insécurité et aux conflits. Victimes des violences, les femmes s'impliquent activement pour la paix qui est un autre axe du développement. Les études sur leur rôle dans l'agriculture tirent les mêmes conclusions : elles contribuent beaucoup plus à la production alimentaire et agricole qu'on ne l'admet généralement. Elles sont de grandes productrices et s'occupent de la transformation des produits agricoles, de leur consommation et de leur commercialisation. Mais la majorité des femmes agricultrices, dans les villes comme dans les campagnes en Afrique, travaillent dans des conditions extrêmement difficiles. Elles utilisent encore des méthodes traditionnelles et des moyens archaïques qui amenuisent leur santé et entraînent un vieillissement précoce. De plus, elles sont sous-représentées dans les organes de décision des gouvernements et dans les services de formation et de vulgarisation agricoles. Et pourtant, elles possèdent un savoir-faire incontestable et la connaissance de leur environnement. Un défi majeur est de reconnaître leur rôle, de rendre visible, statistiquement, leur contribution et valoriser leurs savoirs endogènes.

Elles devraient se former davantage dans la gestion, les nouvelles méthodes et technologies afin d'augmenter leur production. Ainsi formées, les femmes pourraient être représentées dans les organes de décision souvent dirigés par les hommes.

Le secteur de l'économie populaire dite «informelle»

Le secteur dit «informel» constitue aujourd'hui l'une des activités courantes des femmes africaines. Cette économie



Un signe qui ne trompe pas : les banques de microcrédit prêtent plus volontiers aux femmes ! Thanh Young a contracté un microprêt de 3 000 dollars pour lancer son commerce de condiments home made, au Cambodge.

populaire n'est pas nécessairement insérée dans les «réseaux informels d'accumulation», et ne participe pas à sa logique clientéliste de redistribution. La majorité des femmes œuvrent dans le secteur de petite production marchande, le commerce des produits maraîchers et vivriers, etc. Les femmes rurales alimentent les centres urbains. En sens inverse, les femmes s'approvisionnent en ville en produits d'importation : pagnes, chemises et textiles. Mais elles ne se limitent pas uniquement aux vivres. Elles investissent également la distribution, secteur qui est ainsi devenu décisif. Seuls leur échappent la quincaillerie et l'audiovisuel, bref tout ce qui nécessite un stock coûteux ou du crédit hors de portée financière. Il existe des femmes, encore minoritaires, chefs de petites et moyennes entreprises. Elles investissent dans le commerce international vers l'Afrique du Sud, les pays du Moyen-Orient et jusqu'en Chine. Ce rôle de redistribution leur donne une reconnaissance sociale comme en témoignent les femmes commerçantes revendeuses des pagnes de Kinshasa (Mamans Muziki) ou de Lomé (Nanas Benz).

Appui aux réseaux des organisations des femmes

L'accès aux ressources, notamment à la terre, au crédit, reste un défi majeur pour les groupements des femmes de la base. Cet aspect nous permet de signaler le travail qui reste encore à faire par les organismes d'appui et de coopération en vue du renforcement de leurs capacités économiques. Un travail juridique pour l'accès à la terre, l'héritage et la succession est indispensable pour favoriser la pleine participation des femmes, en tant que citoyennes, au développement. Ce qui pose le problème de l'*empowerment* des femmes, leur accès à la prise de décision à tous les niveaux des institutions, des organes et des programmes de développement tant régional qu'international.

Les organismes d'aide au développement ne devraient-ils pas se débureaucratiser en allégeant leurs procédures afin de permettre aux groupements des femmes de la base d'accéder à leurs appuis ? Ne faudrait-il pas prendre de plus en plus en compte les micro-projets des coopératives des femmes entrepreneures en vue du développement participatif et durable ?

Poser la question... c'est y répondre. ■

¹ Cf. Albertine Tshibilondi Ngoyi, *Enjeux de l'éducation de la femme en Afrique. Cas des femmes congolaises du Kasayi*, Paris, L'Harmattan, 2005. Voir aussi www.ceafri.org.

Développement et droits humains : une alchimie délicate

Yves Kengen a recueilli les propos d'Olivier De Schutter, rapporteur spécial des Nations unies sur le droit à l'alimentation.

S'il ne se trouve personne pour contester officiellement la pertinence de la Déclaration universelle des droits de l'homme, la façon de les appliquer peut varier d'une civilisation à l'autre. Ne pas l'accepter serait une forme de dogmatisation de ses principes. Plus discutable est l'utilisation politique qui en est faite. Olivier De Schutter, le rapporteur spécial des Nations unies sur le droit à l'alimentation, nous aide à tenter de désamorcer les pièges de la « conditionnalité ».

Les pressions économiques ou stratégiques, parfois assorties de sanctions, ressemblent souvent à un chantage larvé dans lequel les droits humains ne sont plus qu'un prétexte bien confortable à agiter en fonction des besoins de l'un ou l'autre État censeur. Le domaine de l'aide au développement y échappe-t-il ? Certes, l'humanitaire d'urgence ne s'encombre d'aucune frontière idéologique, comme on l'a vu souvent par le passé. Mais la coopération sur le long terme a d'autres implications, et l'aide apportée par certains or-

ganismes ou États peut facilement servir à cautionner les actions antidémocratiques de certains gouvernements peu scrupuleux envers la Déclaration. Or, le peuple qui souffre au quotidien n'y est pour rien. Les coopérants se trouvent dès lors face à un dilemme manichéen : aider la population et soutenir le régime, ou punir les tyrans et tourner le dos à la souffrance.

Espace de Libertés : Selon vous, le principe de conditionner l'aide au développement au respect des droits humains est-il pertinent ?

Olivier De Schutter : La question du lien entre aide au développement et respect des droits de l'homme se pose à deux niveaux. Le premier est de savoir si les projets financés par l'aide au développement doivent respecter les droits des communautés locales, y compris les principes de participation, de non-discrimination et de responsabilité qui s'intègrent au respect des droits de l'homme. La réponse ici est évidemment affirmative. Non seulement il s'agit là, pour le pays donateur, d'une obligation juridique – on reconnaît aujourd'hui que les droits de l'homme ont une dimension « extraterritoriale », qui oblige les États à les respecter y compris lorsqu'ils sont en position d'influencer des situations à l'étranger –, mais aussi parce que ceci peut avoir un impact important au-delà du projet spécifique dont il s'agit. Par exemple, si tel projet de développement est conçu au départ d'une consultation des communautés locales, qui seraient amenées à faire connaître leur avis, à participer à l'élaboration du projet, et à son évaluation, avec une place

spécifique faite aux femmes, cela développera les attentes des populations y compris à l'égard d'interventions de la part de leur gouvernement : il sera plus difficile, par la suite, de faire passer des projets décidés « d'en haut » sans consultation des populations, ou pire, au mépris de leurs droits ; une culture de la participation démocratique et du respect des droits des populations, peu à peu, se mettra en place.

Lourde responsabilité

Une tout autre question est de savoir si l'aide au développement doit être conditionnée au respect des droits de l'homme par les pays bénéficiaires. L'argument en faveur de pareille « conditionnalité », c'est que les mécanismes dont on dispose aujourd'hui pour encourager au respect de ces droits sont relativement faibles : nous pouvons recourir à des condamnations morales, à des conclusions adoptées par des experts indépendants, bref à une sorte de réprimande de la part de la communauté internationale, mais non pas à de réelles sanctions qui seraient de nature à faire bouger les gouvernements peu soucieux de leur réputation internationale. L'on pourrait donc voir le fait de rendre l'aide au développement « conditionnelle » au respect des droits de l'homme comme une manière de compenser cette infirmité des droits de l'homme, qui tient en l'absence de dispositifs véritablement contraignants en cas de non-respect.

Mais il y a aussi de puissants contre-arguments. Le risque d'instrumentalisation politique est réel : ne va-t-on pas être tenté de sanctionner les régimes peu dociles, et récompenser au contraire les régimes « amis », ou ceux qu'il s'agit, pour des raisons géopolitiques ou stratégiques, de ménager ? Comment s'assurer que l'appréciation qui sera faite du respect des droits de l'homme dans un pays déterminé sera objective ? Il y a aussi un puissant contre-argument éthique : peut-on priver la population de certaines formes d'aide qui sont censées améliorer son sort, sous prétexte que ses dirigeants se comportent mal ? Enfin, il y a un troisième risque. Dans beaucoup de pays à faible revenu, avec une gouvernance faible, le gouvernement est peu légitime au regard de la population, car ses capacités sont réduites – dans plusieurs régions de Haïti ou de la RDC, par exemple, c'est à peine si la présence de l'autorité gouvernementale est visible. Or, ne risque-t-on pas d'affaiblir plus encore le gouvernement, de rendre plus difficile encore sa quête de légitimité, si on refuse de l'aider ? La suspension ou l'interruption de l'aide, dans certaines situations, ne conduit-elle pas à créer les conditions d'un État en faillite – un *failed State* ? C'est une lourde responsabilité.

Principe d'appropriation

Il y a sans doute des manières de concevoir le lien entre aide au développement et respect des droits humains sans tomber dans ces pièges que tend la « conditionnalisation de l'aide ». Je formulerais par exemple les conditions suivantes :

1° Le choix ne doit pas être en « aide » ou « absence d'aide », sur un mode binaire : au contraire toute une gamme de

possibilités doit être disponible, allant de l'aide gérée par le gouvernement pour des projets définis par lui, conformément au principe de l'appropriation nationale, à des projets pour la mise en œuvre desquels le rôle du gouvernement serait moindre et celui de la société civile plus important ;

2° L'aide humanitaire, visant à secourir des populations en détresse, devrait en tout état de cause échapper à toute « conditionnalisation » ;

3° La réorientation de l'aide (par exemple, vers des projets proposés et mis en œuvre par des ONG, plutôt que par le gouvernement) devrait être sollicitée par les bénéficiaires eux-mêmes, à travers leurs organisations représentatives ;

4° La question de savoir si les droits de l'homme sont violés, et avec quel degré de gravité, devrait être déterminée par des mécanismes indépendants et objectifs, pour ne pas abandonner cette appréciation au pays donateur ;

5° Le mécanisme de sanction ne devrait pas être automatique, mais apprécié au cas par cas, et laisser du temps à des négociations afin que le gouvernement puisse avoir l'opportunité d'apporter les améliorations attendues.

On a coutume d'universaliser le concept des droits humains. Ne pensez-vous pas que certains pays ont adhéré à la Déclaration universelle pour des raisons d'opportunisme mais que leur interprétation, par tradition ou par culture, soit différente de la nôtre sur certains points ?

La signification des droits de l'homme n'est pas laissée aux États. Au sein des Nations unies, un ensemble de mécanismes assurent l'interprétation des principales conventions en la matière, adaptant le cas échéant la doctrine des droits de l'homme à l'émergence de nouveaux défis. J'observe que les États qui revendiquent un droit au « relativisme culturel » sont moins nombreux qu'auparavant, et que la Conférence mondiale sur les droits de l'homme tenu à Vienne en juin 1993 a mis un terme à la controverse créée par la mise en avant de « valeurs asiatiques » prétendument incompatibles avec les droits de l'homme. L'argument de Rawls contre une relativisation des droits de l'homme demeure en tout état de cause pleinement valide : pour que des gouvernements puissent mettre en cause la prétention à l'universalité des droits de l'homme, il faut qu'ils le fassent en tant que porte-parole de leurs populations ; or cela implique justement le respect des droits à la liberté d'expression et d'association, la légitimation du pouvoir par le mécanisme d'élections libres, etc. – ce n'est donc jamais qu'au départ des droits de l'homme eux-mêmes que leur contestation peut s'opérer de manière crédible, non pas pour en remettre en cause les fondements, mais pour en contester certaines interprétations ou certaines conséquences. ■

“ La question de savoir si les droits de l'homme sont violés, et avec quel degré de gravité, devrait être déterminée par des mécanismes indépendants et objectifs. ”



© Alberto Pizzoli/APP

Olivier De Schutter.

Des relations parfois difficiles entre les agences de développement et les ONG

Alain Godefroid

Coordinateur du Service Laïque de Coopération au Développement (SLCD)

Si l'on essaye de synthétiser quelque peu l'enjeu de l'aide au développement, il paraît raisonnable d'évoquer en ordre principal la lutte contre la pauvreté. Fort logiquement, s'il n'y avait pas de problèmes de pauvreté on ne parlerait pas d'aide au développement. Mais le thème de la pauvreté n'est pas innocent notamment quand on essaye d'en analyser les causes. La pauvreté aujourd'hui est partout –tant au Nord qu'au Sud. Elle est seulement beaucoup plus grave dans certains endroits de notre monde devenu global.

Ce que l'on observe c'est le caractère incroyablement protéiforme des acteurs engagés dans cette lutte, tant au nord qu'au sud.

Il y a d'abord ceux qui fournissent les moyens financiers. Les acteurs publics, à savoir les centaines d'agences multilatérales (Banque mondiale, Union européenne, toutes les agences des Nations unies, etc.) et les centaines d'agences bilatérales (les agences nationales). À ceux-là, il convient d'ajouter toutes les organisations privées et notamment les milliers de fondations d'entreprise, les Églises, etc.

cats, etc. De nouveaux acteurs apparaissent constamment et parmi ceux-ci, dans le groupe de «donateurs», les pays émergents qui, par ailleurs, hébergent encore aujourd'hui le plus grand nombre de pauvres (Chine, Inde, Brésil, etc.).

Outre l'incroyable diversité de ces acteurs, leurs profils, leurs tailles et leurs modes d'organisation diffèrent largement. À titre d'exemple, le chiffre d'affaires annuel de la plus grosse ONG, World Vision (Églises évangéliques américaines), s'élève à 2,7 milliards de dollars alors que celui du SLCD est de 1,7 million d'euros !

Des dizaines de milliards de dollars par an

Il est clair également que les motivations, avouées ou non, de tous ces acteurs pour s'engager dans cette lutte contre la pauvreté sont très variées. Elles peuvent être de nature religieuse, géopolitique, idéologique, commerciale, égo-centrique, morale, égoïste, touristique, philosophique, etc.

Les systèmes d'acheminement de l'aide au développement, qui porte sur des dizaines de milliards de dollars par an, sont innombrables, très complexes et que d'une manière générale l'aide est très, très fragmentée.

On peut encore observer une assez grande difficulté du monde de la coopération au développement à... coopérer effectivement ainsi qu'une résistance certaine aux changements. Les raisons en sont évidemment multiples.

Tout cela entraîne évidemment d'innombrables difficultés en termes d'efficacité, de pertinence et de cohérence et explique largement «ces relations difficiles et ces intérêts parfois divergents». Des efforts sont faits actuellement, tant au niveau des agences publiques que des ONG, pour remédier à cet état de choses mais les résultats paraissent plutôt limités. La pauvreté, personne ne le contredira, est un sujet très complexe tant au niveau de ses formes, de ses causes qu'au niveau des solutions possibles. De manière synthétique, il ne paraît pas déraisonnable de proposer deux grandes catégories de causes, à savoir les causes techniques et les causes politiques, sans oublier l'impor-



Pour la reconstruction de Haïti, on se bouscule surtout...



... devant les caméras (Ici, Bill Clinton et Michel Martelly).

tance primordiale du contexte pour espérer pouvoir les appréhender correctement.

Pendant de très longues années, après la Seconde Guerre mondiale, la tendance a été de ne considérer que les causes techniques alors que dans la plupart des cas, ces causes sont évidemment d'ordre politique. Cette conception arrangeait bien les pays du Nord qui y voyaient la possibilité «d'exporter» leurs modèles de croissance. Mais voilà : les pays du Sud ont entretemps fortement évolué et ils revendiquent maintenant –et fort logiquement– leur participation active au débat avec des sensibilités évidemment très différentes.

Il y a néanmoins un certain consensus pour considérer qu'au fond, en matière d'aide au développement, il y a deux axes d'intervention importants. Le premier consiste à renforcer les structures de l'État pour lui permettre de remplir correctement ses fonctions de service public dans un contexte démocratique. Le deuxième consistant à renforcer les organisations de la société civile dans les pays les plus fragiles, soit pour les aider à compléter l'action de l'État sur le terrain opérationnel soit pour les aider à intervenir dans le débat politique et faire pression sur leurs autorités nationales pour les amener à modifier leurs politiques et stratégies quand c'est nécessaire.

Un défi de taille

Le résumé d'une étude récente sur l'aide au développement résume assez bien la situation actuelle :

«La coopération internationale au développement est bousculée, tant par la perte de ses repères traditionnels Nord/Sud ou riches/pauvres que par la multiplication des pro-

blèmes globaux qu'elle est appelée à traiter [...]. Il s'agit de (re)penser la répartition des richesses au niveau national, bien au-delà des cadres d'intervention des agences d'aide. En même temps, le système de gouvernance mondiale piétine et les agences se voient confier des missions de plus en plus vastes : préserver les biens publics mondiaux et combattre le changement climatique, l'insécurité alimentaire, les pandémies, les conflits armés, etc. Les agences bilatérales et multilatérales sauront-elles intégrer ces enjeux globaux dans leurs cadres opérationnels ? Comment les acteurs émergents de l'aide –tels l'Amérique du Sud, le Brésil et la Chine– s'inscrivent-ils dans une coopération internationale aux prises avec des objectifs multiples et des logiques souvent contradictoires ?»¹

À l'évidence, le défi est de taille. Il paraît raisonnable de proposer d'amener chacun des acteurs impliqués dans l'aide au développement à s'interroger, réellement et honnêtement, sur sa valeur ajoutée effective et à imaginer toutes les solutions concrètes et durables à cet égard.

Il conviendra ensuite que tous ces acteurs, publics et privés, acceptent enfin de se parler réellement, à tous les niveaux et en remisant au placard «durablement» toutes leurs petites ou grandes motivations propres, d'accepter de ne parler que le langage de la raison et avec comme seul objectif de contribuer à la construction d'un monde simplement plus juste, plus solidaire et plus durable. ■

“Il conviendra que tous ces acteurs, publics et privés, acceptent enfin de ne parler que le langage de la raison et avec comme seul objectif de contribuer à la construction d'un monde simplement plus juste.”

¹ «L'aide bousculée. Pays émergents et politiques globales», dans *Revue internationale de Politique de développement*, 3, 2012.

Le SLCD : laïques de terrain

Alain Godefroid

Coordinateur

Actif depuis le début des années 80, le SLCD a décidé, avec ses partenaires dans le Sud, de concentrer ses efforts et moyens sur le développement de zones rurales bien déterminées. Il s'agit d'y concilier exploitation durable des ressources naturelles et augmentation des revenus ; d'y conjuguer les trois piliers du développement durable : l'économique, le social et l'environnemental.

Concrètement, cela se traduit par des actions visant à améliorer et à adapter, avec la participation des familles concernées, leurs systèmes de production – agriculture, élevage, artisanat... – compte tenu de la pression démographique et des effets liés aux changements climatiques. L'objectif est de leur permettre de continuer à vivre décemment de leurs productions et des revenus qu'elles leur procurent. Les réalités vécues et réponses apportées par les catégories de paysans des plus pauvres au plus nantis sont très différentes, elles varient égale-

ment compte tenu de leur environnement. Ainsi peut-on rencontrer au sein d'un même territoire des systèmes de culture et d'élevage très variés, qu'il nous appartient de bien comprendre pour intervenir de manière optimale en vue d'en augmenter les capacités économiques.

Les forêts constituent un autre point focal de nos interventions. Elles jouent un rôle dans le maintien de l'équilibre écologique d'une région et sont une source de nourriture et de revenus pour les populations limitrophes. Sauvegarder l'accès des populations à ces espaces, contribuer à leur protection et à leur exploitation durables font partie de nos actions. Nous finançons l'aménagement de forêts et nous aidons les paysans à maintenir leurs droits de jouissance.

Améliorer les accès à l'eau et à l'énergie sont les autres axes d'intervention de notre ONG. L'eau potable, pourtant nécessaire à la santé, reste inaccessible pour une grande partie de la population rurale tandis que l'énergie est un des facteurs de production nécessaires au développement d'activités de transformation, sociales et médicales.

Le SLCD intervient aujourd'hui dans cinq pays africains : Burkina Faso, Burundi, Cameroun, RDC et Sénégal. ■



Un peu d'autodérision dans ce monde cruel.

© Avec l'imable autorisation de l'auteur.

Euthanasie : une belle loi mais qui ne suffit pas

Frédéric Soumois

Journaliste

Dix ans après l'entrée de la loi, celle-ci a démontré son efficacité. Mais aussi ses limites : elle ne rencontre pas toutes les demandes de mort dans la dignité. Et elle est trop souvent bafouée...

L'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité (ADMD), fondée il y a déjà 30 ans pour rassembler ceux qui œuvraient déjà pour une mort digne, a marqué en novembre les dix ans de l'entrée en vigueur de la loi par un large débat qui a associé patients, familles, praticiens de la santé et parlementaires francophones. Pour faire un bilan et esquisser le futur. Le bilan reste contrasté : lors des débats préliminaires, de mauvais augures annonçaient la fin du monde par une vague d'euthanasies. Il n'en est rien : 1 133 euthanasies ont été déclarées en 2011. Un chiffre qui augmente légèrement chaque année. Mais cela ne représente toujours qu'1% des décès. Une partie des euthanasies se fait donc sans doute sans déclaration, restant dès lors dans la clandestinité, avec les risques qui sont y sont attachés : le médecin peut être poursuivi et le patient ne bénéficie pas nécessairement de la sérénité qu'il sollicite pour son départ.

Des morts plus dignes que d'autres

Mais la loi n'empêche pas que d'autres demandes de mort dignes restent sans réponse. Pour plusieurs raisons. La première, c'est le refus de certains de poser ce geste, un phénomène qui semble en augmen-

tation tant les plaintes se multiplient, ainsi que les témoignages d'une organisation institutionnelle de ce refus.

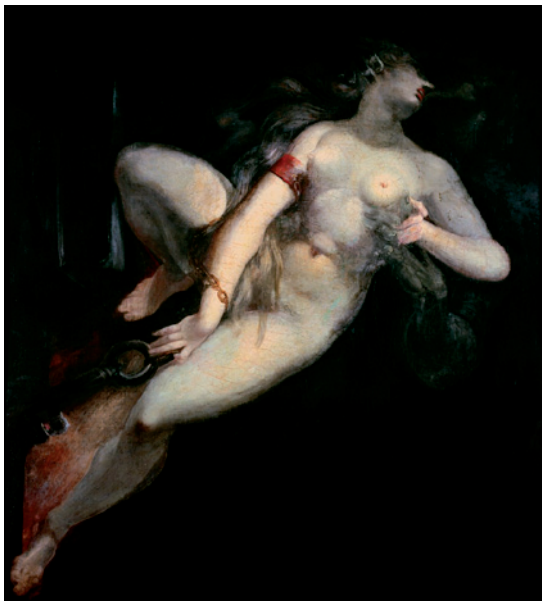
La seconde, c'est que de nombreux cas de demandes de mort digne ne sont pas couverts par la loi actuelle. Synthétiquement, la dépénalisation partielle exige que la demande émane d'un patient atteint d'une affection incurable grave qui entraîne des souffrances physiques ou psychiques insupportables ne pouvant être apaisées. En outre, la demande doit être répétée, volontaire, réfléchie et émaner d'un majeur.

En creux de cette loi, qui fut un nécessaire compromis entre groupes politiques, s'en dessinent les limites. Des limites que certains, aujourd'hui, désiraient faire reculer. Pas nécessairement en changeant la loi elle-même. Ainsi, il suffirait d'un arrêté royal pour changer le formalisme de renouvellement de la déclaration anticipée d'euthanasie au terme de sa validité de 5 ans. Par ailleurs, cette disposition d'une durée limitée dans le temps paraît aujourd'hui largement dépassée. Ainsi que le rappelle l'un des auteurs de la loi, Philippe Mahoux (PS), elle est le fruit d'une « concession » faite aux opposants à la loi afin de parvenir à un hypothétique consensus. Or, dans

la pratique, les patients concernés témoignent de la lourdeur de la procédure et affirment qu'il est ridicule qu'on doive redire pour sa fin de vie ce qu'on peut laisser définitif pour son compte en banque. Les limites éthiques et la conception de la dignité ne varient pas comme la girouette au vent. Les patients concernés demandent qu'une fois leur vœu clairement exprimé et enregistré, seule une modification de celui-ci implique une démarche officielle...

Enfants et inconscients

Mais ce sont surtout les exclus de la loi qui frappent à la porte : pourquoi les mineurs en sont-ils privés ? Pourquoi les malades atteints de maladies cérébrales dégénératives, comme Hugo Claus, doivent-ils anticiper leur départ, faute de pouvoir « réitérer » leur demande ? Là-dessus, on sent une pression intense du monde médical, « soulagé d'être aujourd'hui dans le cadre d'une loi » qui entérine ce que certains faisaient auparavant, par humanité, mais contre la loi et sous la menace d'une dénonciation. « La loi a rendu les choses claires, nous permettant d'agir dans la clarté et sans la crainte d'une intervention de la justice, sans nous confondre avec des criminels agissant sous le manteau. Auparavant, il fallait choisir le moment de la nuit, ►



Peut-être est-il temps de déconstruire nos fantasmes et tabous par rapport à la mort...
Henri Fuseli, *Le péché suivi par la mort* (Kinsthaus, Zürich).

se méfier de la présence de tel collègue ou infirmière, on ne pouvait parler librement de la souffrance avec son patient», témoigne le docteur Michel Roland, professeur de médecine générale à l'ULB.

Sans doute la question des mineurs semble-t-elle celle sur laquelle le prochain consensus pourra être trouvé, pour peu que celui-ci prouve son discernement et la conscience de sa demande, à l'instar de ce qui se fait aux Pays-Bas, où cependant un âge précis a été proposé, soit à partir de 12 ans. «Comme neurochirurgien, j'ai opéré de nombreux enfants. Je peux témoigner qu'ils sont

«Il est ridicule qu'on doive redire pour sa fin de vie ce qu'on peut laisser définitif pour son compte en banque»

souvent d'une maturité extraordinaire et insoupçonnée. Ils sont généralement parfaitement conscients de leur état. Il est clair qu'une adaptation de la loi pour permettre à des mineurs d'en bénéficier serait bienvenue», explique le docteur Jacques Brotchi, sénateur MR. Une position partagée par Philippe Mahoux et par le docteur Biarent de l'Hôpital universitaire des enfants, mais rejetée par Clotilde Nyssens (ancienne sénatrice CDH), opposée à toute extension de la loi: «Toute la philosophie de la loi est fondée sur la capacité de la personne à décider, avec le médecin, de son choix de vie. Les mineurs et les inconscients me semblent précisément des personnes fragiles que la société doit protéger a priori.»

La menace d'un recul éthique

La question des malades atteints de maladies cérébrales dégénératives, comme l'Alzheimer, qui empêche un malade de pouvoir réitérer sa demande et force certains à partir plus tôt qu'ils ne l'auraient voulu, semble

effectivement encore plus complexe à régler: «La conscience est la clé de la loi actuelle, comment établir la libre décision de quelqu'un qui subit une dégénérescence mentale et qui ne peut plus s'exprimer, si sa déclaration anticipée date de plus de 5 ans», souligne Philippe Mahoux. «Les nouvelles techniques d'imagerie peuvent aider à trancher ce qui est dégénérescence irréversible», souligne Jacques Brotchi. «Si une personne qui subit une maladie dégénérative exprime son avis, qu'est-ce qui garantit que, avec l'évolution de sa maladie, sa conception reste la même?», avance Nyssens.

Reste aussi le péril que la réouverture du débat éthique sur la question n'aboutisse non pas à faire progresser les catégories de patients aidés par la loi, mais aboutisse au contraire à les faire régresser. Le contexte politique fédéral ne semble plus bénéficier d'un arc-en-ciel éthique, mais être plutôt sous l'influence de sombres nuages nationalistes... Quant à l'horizon éthique européen, il tend plutôt à se racrapoter sous la pression des divers intégrismes religieux, comme l'illustre le débat sur la limitation de l'usage pour la recherche des cellules souches embryonnaires.

«À l'instar du combat à mener pour que les personnes atteintes de démence dégénérative et que les enfants dotés de discernement aient réellement accès à une mort digne, il reste un combat de longue haleine pour améliorer l'information sur les droits de chacun, sur les méthodes à pratiquer pour que la dignité soit effectivement respectée et pour diminuer le refus illégitime d'euthanasie. Ce geste reste parfois indispensable pour faire cesser une souffrance inextinguible», explique Jacqueline Herremans, présidente de l'ADMD. ■

De la porosité

Jean Sloover

Chroniqueur

Et si la politique n'était plus l'ultime horizon de l'existence...

L'introduction du *Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, l'Encyclopédie, reprend, sous la forme d'un tableau, le système figuré des connaissances humaines tel que se le représentaient les hommes des Lumières. L'entendement y est découpé en trois catégories: la mémoire, l'imagination et la raison, autrement dit la philosophie qui comprend elle-même quatre classifications: la métaphysique, la science de Dieu, la science de la nature et la science de l'homme. La morale fait partie de cette dernière discipline. L'Encyclopédie la répartit en morale générale et morale particulière ou science des lois ou encore jurisprudence en distinguant, ce faisant, trois types de lois: loi naturelle, loi politique et loi économique. Pour Diderot et d'Alembert, l'économie est donc clairement une subdivision de la raison, une lointaine sous-catégorie de la philosophie...

C'est là un des signes tangibles du fait que, d'Aristote à Hegel, la pensée philosophique s'est attachée à enfermer l'économie, à la soumettre à une rationalité supérieure, et ce, par crainte de voir la première menacée la seconde. C'est que, laissée à elle-même, estime cette lignée intellectuelle de philosophes, l'économie, domaine de la vie nue qui se suffit, est incapable de se fixer une limite, le désir de vivre étant démesuré et le pouvoir de l'argent sur les biens, à ce point indifférencié que les hommes, Egidius, n'en ont assez...

Selon eux, il appartient donc à la politique, ordre dans lequel la rationalité philosophique peut mordre sur les affaires pratiques, de brider l'infinitude économique en lui assignant une place spécifique à l'intérieur d'un monde ain-

«D'Aristote à Hegel, la pensée philosophique s'est attachée à enfermer l'économie, à la soumettre à une rationalité supérieure, et ce, par crainte de voir la première menacée la seconde.»

si habitable. De borner son mouvement infini et déraisonnable afin de conserver un sens à l'existence humaine. Afin de garantir une «vie bonne» à chacun, comme disait Aristote, il fallait donc absolument, comme en atteste à sa manière l'Encyclopédie, sauvegarder l'irréductibilité et la priorité de la politique vis-à-vis de l'économie.

Smith, Marx et les autres

C'est à cette rigoureuse opposition binaire de l'économie et de la politique qu'Egidius Berns s'en prend dans un récent petit essai¹ plutôt interpellant. On l'y sent sensibilisé à l'intervention massive des États dans l'actuelle crise bancaire et financière alors même que la pensée dite unique a, durant trente années, diffusé massivement l'idée d'une autorégulation sans faille

des marchés, jugée dorénavant par lui définitivement intenable.

Le philosophe hollandais y montre d'abord que la tradition intellectuelle occidentale a vu depuis longtemps que les biens qui sont d'usage «pour la maison» ne sont le plus souvent disponibles que par le détour de la production de valeurs d'échange. Et que, par voie de conséquence, cette même tradition a bien repéré et reconnu progressivement l'interdépendance de plus en plus grande des agents économiques qu'Aristote, déjà, laissait entrevoir avec ce qu'il avait nommé la chrématistique. Autrement dit, les philosophes n'ont guère nié la dimension sociale de plus en plus profonde de l'activité économique et, avec elle, le couplage de plus en plus étroit entre économie et raison.

Marx n'ira-t-il d'ailleurs pas jusqu'à attribuer l'inachèvement de la rationalité économique au capitalisme et non pas à l'économie en tant que telle? Néanmoins, en critiquant l'aliénation du travail par le capitalisme, Marx restera aristotélicien, ce qui fera du marxisme, le dernier grand effort, en somme, pour moraliser l'économie en esquissant la perspective d'une organisation économique libérant l'homme et lui rendant sa dignité.

Il faudra donc, continue Berns, attendre les libéraux, pour voir la philosophie détacher l'économie de la morale et véritablement affirmer que ►

dossier UN REGARD SUR LE FÉMINISME EN BELGIQUE

Éduquer n°94 vient de paraître.

«Il y a autant de féminismes que de féministes.», disait Madeleine Pelletier, figure-phare du féminisme français de la première vague. «Nébuleuse dont on ne saisit pas toujours les limites», pour Ute Gerhard, «la définition du féminisme demeure un sujet très controversé.» Ainsi, si on parle habituellement «du féminisme», il paraît plus juste de parler de «féminismes» au pluriel, tant «les formes d'expression, de mobilisation varient d'un courant à l'autre, d'une époque à l'autre, d'un pays à l'autre.»

Pour nous contacter:
Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente asbl
Rue de la Fontaine, 2 – 1000 Bruxelles
02/511.25.87 - eduquer@ligue-enseignement.be
www.ligue-enseignement.be

Le féminisme, reconnaître un héritage

éduquer

¹ *La Porosité. Un essai sur le rapport entre économie et politique*, Bruxelles, Ousia, 2012, 126 pages. Egidius Berns est professeur émérite de l'Université de Tilburg (Pays-Bas) et ancien directeur de programme au Collège international de philosophie à Paris. Ses travaux concernent principalement la philosophie et l'histoire de la pensée économique, l'unification européenne et la philosophie continentale contemporaine.

«Le monde et donc l'histoire restent inachevés et l'avenir, dès lors, indéterminé. Il nous est donc toujours possible d'inventer des règles pour structurer la société et ses organisations.»

—à la condition d'un fonctionnement totalement libre des marchés – la rationalité de l'économie s'avère être la rationalité «tout court». Pour sa part, Adam Smith ajustera éthique et économie au sein d'un même ordre naturel par la grâce de la division du travail et du fait de commerce, fruit d'une inclination propre à la nature humaine, là où le marginaliste Carl Menger mobilisera, pour ce faire, la notion de valeur.

Politique, le retour

Le détour que, ce faisant, Menger se doit d'accomplir par la subjectivité et les préférences individuelles, pour rendre la réalité calculable et fonder en cela l'économie en raison, témoigne cependant d'emblée que quelque chose résiste et continue à nous échapper. Et qu'il n'y a, dès lors, rien d'étonnant, au fond, à ce que le libéralisme devenu aujourd'hui l'évidence, que l'économie, devenue, dit-on, la rationalité même, ne sont pas absolument maîtres de la totalité dont ils sont désormais les seuls maîtres. En d'autres termes, que si, avec la globalisation, l'universalisation de l'économie s'est assurément faite au détriment de la politique, cette universalisation constitue elle-même une question politique qui signe *in fine* le retour de celle-ci.

La globalisation, note en effet Berns, ne suffit pas, tant s'en faut, à faire un monde. Un monde humain, un monde humainement vivable dirait Comte-Sponville. Sa puissance d'intégration est insuffisante, trop abstraite, spectrale: la rationalité économique s'use et échoue à bâtir une totalité concrète. Elle reste en dernier ressort un rapport à quelque chose qui est en dehors d'elle et qui se dérobe indéfiniment à elle: «*La raison économique*, écrit le philosophe, *ne maîtrise pas ses confins comme la récente crise financière l'a encore abondamment montré*». Bref, l'économie ne se suffit pas; elle ne

parvient pas à absorber la politique. Et c'est là ce que Berns appelle la «porosité».

L'idée, de fait, semble pertinente. L'économie, nous le constatons chaque jour, est toujours encastrée dans des institutions, toujours enchâssée dans les mœurs de l'époque, toujours étroitement dépendante des systèmes de communication... Elle est, écrit Berns, «*toujours investie par les relations de pouvoir, par la politique, la culture, la morale, tout comme ces choses-là sont toujours déjà mêlées à l'économie*». De même, l'économie repose sur la confiance; une confiance que les institutions politiques, justement, soutiennent à bout de bras, notamment par le biais de sa politique budgétaire et monétaire, certes, la monnaie étant impensable sans la loi. Mais aussi, désormais, par des politiques environnementales et climatiques rendues impératives par l'appétit infini de l'économie confronté aux limites d'une planète qui ne l'est pas. Etc. De son côté, la politique, de façon symétrique, s'occupe donc tout à la fois de l'économie dont par ailleurs elle dépend, les agences de notation, en somme, ayant fait la peau à Diderot et d'Alembert. Politique et économie, bien que différentes, bien que toujours séparées, ne sont pas ou plus opposées parce que, désormais, inextricablement liées: «*L'économie ne se trouve pas en face de la politique, il y a de la politique dans l'économie et de l'économie dans la politique. L'une agit dans l'autre.*»

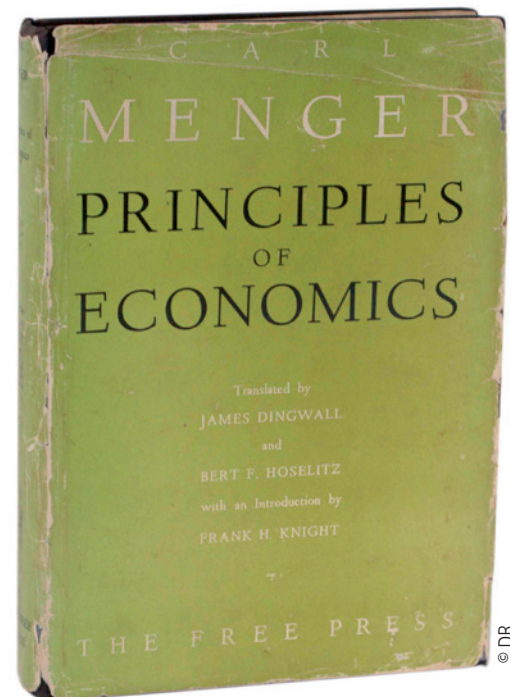
Que faire ?

Dont acte. Mais comment borner, comment cantonner malgré tout la globalisation? Au nom de quoi lui fixer une limite à ne pas franchir afin d'éviter qu'elle ne finisse par tout engloutir? «*Que faire*», aurait dit Lénine? La réponse d'Egidius Berns, disons-le, n'a pas, pour

elle, la force de l'évidence qu'avait celle du chef des bolcheviques: création d'un parti révolutionnaire centralisé, diffusion d'un journal de haut niveau théorique, etc.

Le philosophe hollandais, pour sa part, se doit de constater que rien n'est donné à cet égard; et que, du fait de la porosité, ce qui pourrait fonder un choix net est désormais hors de portée. Néanmoins, souligne-t-il, le monde et donc l'histoire restent inachevés et l'avenir, dès lors, indéterminé. Il nous est donc toujours possible –et là gît évidemment la bonne nouvelle– d'inventer des règles pour structurer la société et ses organisations. Y compris ses organisations économiques: la symétrie entre économie et politique n'est pas parfaite...

La société, en d'autres mots, malgré la contrainte terrible de l'économie globale, reste libre et le pouvoir devient précisément la capacité d'imaginer ces règles inédites. Telle est, selon Egidius Berns, la nouvelle figure de la politique: transformer la société par des actions que la porosité entre l'économie et la politique rend possibles. Au boulot: il y a à œuvrer! ■



■ L'ouvrage fondateur de Carl Menger.

La Pensée sans les femmes : quand les hommes se disent victimes du féminisme

Sylvie Lausberg

Cellule « Étude et Stratégie » du CAL

L'émission de « La Pensée et les Hommes » diffusée le 11 novembre sur la masculinité sous le titre « Être un homme aujourd'hui », ainsi que les nombreuses réactions négatives qu'elle a suscitées, ne pouvaient rester sans réponse. Elles posent en effet des questions qui méritent un temps d'arrêt et d'analyse. Pourquoi cette nouvelle guerre des sexes ? Et à qui profite-t-elle ?

Pères et hommes, victimes des femmes toutes-puissantes

Si l'on peut comprendre que le spectacle *Les hommes viennent de mars et les femmes de vénus* fasse rire, de nombreux téléspectateurs ont ri jaune en entendant au cours de cette émission les clichés sexistes les plus éculés comme l'incapacité féminine à lire une carte routière ou à étudier les maths, le tout sous couvert de pseudo vérités scientifiques.

Jean Gabard, invité pour la seconde fois sur le plateau de l'émission laïque, est connu des milieux féministes pour ses thèses radicales comme: «*Le féminisme et ses dérivés. Les effets dévastateurs des revendications féminines*»¹ Pour ce professeur de lycée, le principe d'égalité entre les femmes et les hommes est un leurre qui masque la dénégation de la différence des sexes, *la grande dérive de l'idéologie féministe dominante*... responsable également de la disparition de la fonction paternelle et partant, de la dangereuse destruction psychique des enfants. Pour Jean Gabard, comme pour les deux autres intervenants sur le plateau, les rôles parentaux ne sont pas interchangeables; les femmes et les hommes ont

des rôles assignés et en sortir équivaut à mettre toute la société en danger.

En juin déjà, le conseil d'administration du CAL s'est clairement démarqué de ce type de propos, considérant que cette vision de la société est rétrograde, sexiste et discriminante.

Mais de quand date et d'où vient ce courant qui porte le nom de masculiniste ?

L'émergence de la mouvance masculiniste

Dans les années 80, des groupes d'hommes dénonçant le féminisme comme la cause première de leur mal-être ont créé des associations de défense des droits des pères. Historiquement, ils sont apparus dans les années 50 aux États-Unis lorsque de nombreux divorcés ont été contraints de verser une pension compensatoire à leur ex-épouse. Ce refus de payer, mal perçu par l'opinion publique, s'est alors doublé de revendications plus affectives, comme le droit d'accès aux enfants, le chagrin de se retrouver sans «foyer», sans «fonction paternelle», etc. Rappelez-vous les films *Kramer contre Kramer* ou *Mrs Doubtfire*...

Si cette revendication à l'égard des enfants est tout à fait légitime, le droit, comme les mentalités, ayant parallèlement évolué à cet égard, le problème réside ailleurs. Soutenu par une vision duelle et manichéenne de la société où les filles seraient des rivales et les femmes des harpies vengeresses, il s'agit avant tout d'un renversement des rôles, technique éprouvée pour modifier la perception d'un phénomène de société. Les femmes, victimes de nombreuses discriminations, deviennent ainsi selon le néologisme créé pour l'occasion, des «bourrelles».

Dans une analyse de la percée de ce mouvement en Occident², Hélène Palma, maître de conférence à l'Université d'Aix-Marseille, a listé les revendications majeures de ces masculinistes: remise en cause du droit au divorce, contestation des chiffres des violences envers les femmes et affirmation que les hommes seraient autant victimes que les femmes, contestation du droit à l'avortement et à la contraception sous prétexte que l'homme devrait avoir un droit de regard... On le constate, ces dérives sont dangereuses et extrémistes. S'ils veulent renvoyer les femmes à la cuisine, laissant aux hommes le rôle d'autorité dans la famille, ces discours s'attaquent également aux couples homoparentaux et à toutes les formes de reconnaissance sociale qui ne cadrent pas avec la structure hiérarchique patriarcale qu'ils défendent. Ne nous y trompons pas: cette tendance aux accents victimaires fait peser de lourdes menaces sur les acquis sociaux de ces dernières décennies, d'autant que les médias, friands de «nouvelles lectures», diffusent celles-ci sans mise en garde réellement critique. ■

1 Titre donné à l'émission du 5 juin 2012.

2 Disponible en ligne sur <http://sisyphe.org>.

Le cas Tonio Borg

Pascal Martin
Journaliste

La nomination du Maltais Tonio Borg, nouveau commissaire à la Santé et aux Consommateurs, illustre à merveille la manière dont le religieux s'active à reconquérir le champ politique européen.

À vrai dire, plus d'un journaliste s'attendait à assister à une véritable curée, de celle qui avait été réservée à l'Italien Rocco Buttiglione en 2004. La gauche du Parlement européen avait alors littéralement écrasé ce candidat commissaire ultracatholique, assez béat pour déclarer *urbi et orbi* que l'homosexualité est «un péché en tant que chrétien» et que «la famille existe pour permettre aux femmes d'avoir des enfants et d'être protégées par un homme qui prenne soin d'elles».

Promenade de santé

Béat? Voire. Car on peut se demander s'il n'y avait pas à l'époque chez Buttiglione, comme souvent chez les zéloteurs de toutes religions et sectes confondues, la volonté de reconquérir

le champ politique non plus dans l'obscurité des coulisses, mais en pleine lumière, en mode décomplexé. «Les déclarations rétrogrades autrefois murmurées deviennent aujourd'hui des propos assumés, qui passent auprès d'un certain nombre comme la vérité retrouvée après des décennies de "diktat de la pensée unique"», confie un expert.

L'affirmation de cette reconquête du champ politique par le religieux, si elle ne plaît pas à tous, semble de moins



■ Tonio dans une posture qu'il affectionne tout particulièrement...

en moins gêner. Peut-être est-ce aussi pour cela que l'audition du Maltais Tonio Borg au parlement européen le 13 novembre dernier s'est passée sans encombre, malgré les avertissements lancés par le bord laïque. Le futur commissaire à la Santé s'est offert pratiquement une promenade de... santé face aux groupes politiques. Si

des critiques ont été émises dans les rangs des Verts et des libéraux, les socialistes du S&D ont pu voter en leur âme et conscience, le groupe n'ayant pas donné de consignes de vote alors qu'on aurait pu s'attendre à ce qu'il livre une guerre farouche au conservateur maltais. Deux tiers d'entre eux lui ont toutefois dit leur opposition.

Au bout du compte, la candidature de Tony Borg a été approuvée par 386 voix contre 281 malgré ses positions anti-avortement et ses déclarations jugées homophobes. Un cadeau répétons-le, si l'on se souvient du concert de hauts cris et de condamnations qui avait voué Rocco Buttiglione aux gémonies.

Pourquoi une telle fleur? Pour Benoît Feyt (cellule «Europe et International» du CAL) qui a cherché à sensibiliser les parlementaires sur les dangers de la nomination d'un Tonio Borg, «peut-être les eurodéputés n'ont-ils pas voulu transformer cette affaire en pomme de discorde alors que la législature approche de sa fin (NDLR: mai ou juin 2014) ou peut-être y a-t-il eu un accord politique entre conservateurs et socialistes»¹ sans que l'on ne sache pour l'instant où est la monnaie d'échange.

Homophobie

Il importe toutefois de préciser que Tonio Borg a eu soin lisser son discours. En ce qui concerne l'avortement, «le Traité est clair: c'est entre les mains des États. Je respecterai le principe de subsidiarité». Ses propos homophobes passés? «Je n'ai jamais rien dit de méprisant sur les couples homosexuels. (...) À Malte, je ne me suis jamais opposé à une réglementation des relations hors mariage, entre hétérosexuels ou entre homosexuels. Le texte est devant le Parlement maltais. Ce sera un grand progrès.» Le sida? «Il faut cesser de stigmatiser ces gens qui souffrent de cette tragédie des temps modernes.»²

C'est ainsi que sans coup férir, Tonio Borg est devenu commissaire européen à la Santé et aux Consommateurs. Comme pour mieux passer le torchon, il a promis de présenter dès ce mois de janvier une nouvelle proposition «ambitieuse» de législation sur le tabac. Ce tabac avec lequel son prédécesseur John Dalli avait fait long feu, grillé par sa mise en cause dans une enquête de l'Office européen de lutte antifraude (OLAF).

Dans les rangs laïques, la candidature de Tonio Borg a donné lieu à une

forte mobilisation. La FHE a tenté de barrer la route de la Commission au Maltais. Son président Pierre Galand a écrit fin novembre au chef de l'exécutif européen, le Portugais José Manuel Barroso, pour réitérer son opposition: «Nous croyons que cette candidature est clairement dommageable pour l'Europe et sérieusement inquiétante pour la qualité des services de santé dont jouissent des millions de citoyens européens». Pierre Galand rappelait qu'en vertu de l'article 2 du Traité, «l'UE a toujours été profondément attachée» à la promotion des droits de l'homme, en particulier les droits des minorités. Il rappelait l'existence de principes européens communs tels que l'égalité entre les hommes et les femmes et la non-discrimination. Des principes qui auraient échappé à Tonio Borg: «En tant que ministre de la Justice à Malte, il s'est opposé vigoureusement à plusieurs reprises aux droits sexuels et de la reproduction, et il a même fait campagne en 2004 afin de constitutionnaliser l'interdiction de l'avortement dans son pays d'origine. En 2011, il s'est également fermement opposé à la légalisation du divorce à Malte. En outre, il a ouvertement exprimé du mépris pour la communauté LGBT - lesbienne, gay, bi et trans...»³

Ces affirmations, le journaliste Raphaël Vassallo les a tenues lui aussi dans le *Malta Today*, décrivant sans complaisance le parcours de l'ancien ministre, membre du Partit Nazzjonalista (Parti nationaliste, PN, centre droit), et voyant en lui l'un des hommes politiques «les moins progressistes et libéraux que Malte puisse dénicher dans sa réserve d'étouffants conservateurs mis au placard, et croyez-moi ce n'est pas peu dire». Le journaliste mentionnait au passage d'autres commissaires européens «pro-vie» (Joe Borg et John Dalli, Maltais eux aussi) qui ont toutefois évité de faire passer leur point de vue personnel en matière d'opposition à l'avortement dans les politiques européennes qu'ils avaient à concevoir. Mais Tonio Borg n'appartient pas à cette race d'homme, relève Raphaël Vassallo: «Nul n'est aussi obsédé que lui en matière» de lutte contre l'avortement. Le Maltais en fut même le fer de lance en 2004, n'hésitant pas à

réclamer la prison pour les femmes qui ont eu recours à l'IVG, mettant son cabinet tout entier au service de la cause, sans s'inquiéter du fait qu'il utilisait ainsi les deniers publics. Malte, rappelait Raphaël Vassallo, peut infliger une peine allant jusqu'à trois ans de prison dans certains cas. Et le journaliste de conclure: Tonio Borg, ses a priori, ses convictions personnelles et surtout son prosélytisme, auront à construire des politiques de la santé qui concernent pas moins de 500 millions d'Européens⁴.

Depuis la parution de cet article dans le *Malta Today*, nous avons contacté Raphaël Vassallo. Aujourd'hui, le journaliste pense que le nouveau commissaire maltais choisira probablement de faire profil bas pour éviter toute polémique. Mais à l'entendre, l'essentiel n'est pas là: «Je crains que la décision des eurodéputés de l'accepter en tant que commissaire -en dépit de tout ce qu'il a fait il y a cinq ans- soit aussi un reflet de la direction que les institutions européennes ont aujourd'hui l'intention de prendre. Il ressort clairement de cette décision que l'UE évolue, que ce n'est plus la même UE qui s'était opposée à Buttiglione.

Il ressort clairement de cette décision que l'UE évolue, que ce n'est plus la même UE qui s'était opposée à Buttiglione.

Ceci est naturellement décevant, surtout pour ceux d'entre nous qui avaient fait campagne pour l'adhésion, précisément pour nous protéger du danger (omniprésent, à Malte) de régresser en une théocratie catholique».

Au bout du compte, l'hypocrisie consensuelle qui a réuni Borg et une majorité d'eurodéputés enverrait à l'opinion publique un mauvais signal, conclut Raphaël Vassallo: l'Union européenne est de moins en moins perçue comme «la dernière ligne de défense des droits individuels contre les abus de pouvoir».⁵ ■

1 Interview de Benoît Feyt par l'auteur, le 5 décembre 2012.

2 Extraits de l'audition de Tonio Borg du 13 décembre au Parlement européen.

3 «Why Tonio Borg must not be the next Commissioner for Health & Consumers», sur <http://humanist-federation.eu>.

4 Raphaël Vassallo, *The Embryo in the Room*, sur <http://maltatoday.com.mt/en>.

5 Mail à l'auteur du 4 décembre 2012.

SŒUR MARIE-AGNÈS, PRIEZ POUR VOUS

C'est une pièce supplémentaire à mettre au dossier de la propagande syrienne. On se rappelle comment des journalistes invités à se rendre en Syrie par sœur Marie-Agnès avaient été «sensibilisés» au fait que la survie du régime Al-Assad était aussi synonyme de celle des communautés chrétiennes et des laïques présents sur place. Info ou intox? La question n'est pas tranchée.

Reste que sur le site All4Syria, le journaliste syrien Maher Charafeddin met au défi Bachar Al-Assad de démontrer en quoi son régime est le «dernier refuge de la laïcité» dans la région. Membre lui-même de la communauté druze, Maher Charafeddin espère ainsi aider ses concitoyens à mieux percevoir les modes de fonctionnement du système en place, pour qui la laïcité ne serait guère plus qu'un «discours» destiné à assurer sa promotion, à garantir sa perpétuation et à dissimuler la nature radicalement confessionnelle de la répression. Peut-être en saura-t-on davantage lorsque le sang aura cessé de couler. Du moins, s'il reste des vivants. (Map)

VIATORIS HORRIBILIS

Connaissez-vous la Congregatio Clericorum Parochialium seu Catechistarum S. Viatoris (en langage vulgaire, les Clercs de Saint-Viateur)? Il s'agit d'une association de catéchistes qui assurent l'éducation chrétienne des enfants. Ils ont le statut d'Institut de vie consacré catholique de droit pontifical, fondé en 1831 dans la région lyonnaise.

L'émanation canadienne de cette sainte organisation vient de publier sur son site Internet un étrange message de contrition adressé à ses «frères et sœurs»: «On veut que le public sache nos fautes et nous honnise, on nous met à la une des journaux [...] Ah! comme ces temps sont durs! Où est donc passé ce temps où nous étions honorés et respectés, écoutés et soutenus? Que nous reste-t-il à faire dans ce monde sans pitié?»

Effectivement, ce monde a désormais moins de pitié pour eux qu'ils n'en ont pour eux-mêmes, après qu'eussent été révélées, le 22 novembre dernier par la télé canadienne, quelques entorses à la règle viatorienne. Pas moins de 600 de leurs pensionnaires, sourds-muets, âgés de 8 à 17 ans, ont été battus et violés par 28 de leurs curés et 6 de leurs employés, entre 1940 et 1982. Si leur message ne manifeste que peu de compassion à l'égard des

victimes, c'est sûrement parce qu'ils réservent leurs excuses pour la *class action* que leur intentent aujourd'hui celles-ci devant la Cour supérieure du Québec. (yk)

MORSI, PHARAON RESSUSCITÉ

La laïcité se débat en Égypte pour résister à l'instauration de la charia. L'opposition de gauche et laïque ainsi que les Églises chrétiennes dénoncent la mainmise des islamistes sur le pays via la nouvelle constitution. Le discours prononcé le 6 décembre par le président Morsi n'a en rien apaisé leurs craintes. La place Tahrir a retrouvé au contraire la couleur du sang. L'allocation à la nation a confirmé qu'un seul homme entend contrôler par tous les moyens tous les niveaux de pouvoir, notamment judiciaire.

C'est ainsi que celui qui s'était présenté comme «le président de tous les Égyptiens» nous rejoue Pharaon. Sauf que loin d'être un dieu, il agit d'abord en tant que membre des Frères musulmans et compte bien marquer la terre d'Égypte de la griffe islamiste. La constitution remaniée n'est certes pas dévouée aux salafistes, et si elle interdit le recours à la torture, elle n'en précise pas moins «la vraie nature de la famille égyptienne» et cadenasse la liberté de la presse. De là à regretter Moubarak, il y a bien sûr un pas à ne pas franchir. (Map)

CHARITÉ BIEN ORDONNÉE...

Fin de jouer les grenouilles de bénitier et de n'en faire qu'à sa guise. Benoît XVI vient de mettre de l'ordre dans les organismes caritatifs catholiques en les plaçant sous l'autorité des évêques garants de leur conformité aux principes de la doctrine. Une charité bien ordonnée donc: les organisations caritatives doivent observer plus que jamais, «dans le cadre de leurs activités, les principes de la doctrine catholique, et ne peuvent accepter des engagements qui, d'une façon ou d'une autre, puissent conditionner l'observance de cesdits principes». Et c'est là que l'on touche à l'essentiel: en aucun cas, ces organisations ne pourront plus favoriser des pratiques abortives, contraceptives ou euthanasiques. Soudainement, l'argent a de l'odeur: «L'évêque diocésain doit éviter que des organismes de charité qui sont sous son autorité soient financés par des entités ou des institutions qui poursuivent des buts contraires à la doctrine de l'Église». Ceux-là peuvent donc aller se faire voir aux Restos du cœur. (Map)

... ET DONC CHARITÉ AVORTÉE

Cette charité bien ordonnée risque d'être rapidement d'application dans l'affaire que voici: l'évêché de Coire (Est de la Suisse) a déposé un recours contre une décision du parlement de l'Église cantonale des Grisons. Ce dernier avait décidé fin octobre de soutenir financièrement un centre de conseil familial nommé «Adebar», contre l'avis de l'évêque de Coire qui lui reprochait de diffuser des conseils en matière d'avortement. L'Église catholique grisonne avait alors choisi de continuer à soutenir cette association à hauteur de 15.000 francs suisses, à la condition expresse qu'elle n'utilise pas la contribution de l'Église catholique pour des conseils en matière d'avortement. Mais cela ne suffit pas à Mgr Vitus Huonder qui préférera sans doute investir ses sous dans un asile pour jeunes filles désespérées, mais potentiellement ouvertes moyennant une persuasion toute chrétienne à la nécessité de repeupler les montagnes de la Confédération. (Map)

LA FONTAINE DU PACIFISME

L'Autrichienne Daniela Camhy a reçu le 4 décembre au Sénat le prix Henri La Fontaine pour le Centre autrichien de philosophie pour enfants (Graz) qu'elle a fondé. Sa candidature à ce prix de 10 000 euros destiné à récompenser des projets répondant à l'idéal pacifiste et humaniste du prix Nobel de la Paix 1913 avait été soumise au jury par l'ASBL belge Phare.

Le public ne le sait pas toujours: à la veille de la Première Guerre mondiale, Henri La Fontaine fut un pacifiste passionné, «nobélisé» pour son travail à la tête du Bureau international de la Paix. Il devait contribuer grandement à la fondation de la Société des Nations.

C'est entre autres pour lui rendre la justice de la mémoire que la fondation éponyme créée en 2011 organise ce prix dédié aux actions de paix, conjointement avec le Mundaneum dont Henri La Fontaine fut la cheville ouvrière avec Paul Otlet. À noter la publication de *Henri La Fontaine, prix Nobel de la Paix en 1913. Un Belge épris de justice*, Bruxelles, Racine, 2012, 192 p. (Map)

La revanche des enfants-sorciers

Céline Gautier

Journaliste

Kinshasa Kids raconte le destin incroyable des enfants-sorciers de la capitale congolaise qui tentent de sortir de leur condition. Coup d'œil sur un film hors du commun.

«J'ai voulu faire une fiction et j'ai fait un documentaire. Non, je veux dire, c'est le contraire: j'étais parti faire un documentaire et je suis revenu avec une fiction.» Marc-Henri Wajnberg, réalisateur (et inventeur du célèbre «Clap» de la RTBF des années 80), s'emmêle lui-même les pinceaux. Il faut dire que son dernier film, *Kinshasa Kids*, relève d'un genre nouveau, ni parfaitement réel ni complètement imaginaire.

Exorcisme du réveil

Il s'ouvre sur une scène terrible: de jeunes enfants soumis à des pratiques de désenvoûtement. Des morceaux de boyau dans le nombril, ils hurlent à la mort, tenus fermement par des adultes, tandis que le pasteur demande à l'assemblée si elle veut que le diable sorte de ce corps. L'enfant est aspergé, enfumé, enfin sauvé. C'est au tour du petit José de subir l'exorcisme. Mais le garçon s'enfuit, sous les cris de sa belle-mère, qui le traite de sorcier. C'est ici que commence la fiction. Car, jusque-là, nous étions bien dans le réel. «Ces Églises du Réveil, qui pratiquent l'exorcisme, il y en a plein à Kinshasa», raconte le réalisateur. «L'une d'elles, dans la banlieue de la capitale, a accepté que je filme une cérémonie. L'exorcisme est en principe interdit – des petits gosses de six ans subissent des sévices: des brûlures, des piments dans les yeux... – mais c'est très pratiqué. Pour les pasteurs, c'est du pain béni car les familles paient cher pour qu'un enfant-sorcier soit sauvé du diable.» Bien sûr, sans succès. L'enfant continue alors d'être accusé de tous les maux, jusqu'à ce qu'excédé, il prenne la fuite

et vienne gonfler la troupe impressionnante des shégés, ces enfants des rues livrés à eux-mêmes. Ils seraient près de 30 000 dans les rues de Kinshasa.

«Tout ce que vous voyez dans ce film, je l'ai moi-même vu, ou on me l'a raconté», confie Marc-Henri Wajnberg. Le réalisateur était parti au Congo pour filmer des musiciens. «Je me suis promené tout seul dans les rues de Kin'. J'ai rencontré des gens dans les bars et j'ai entendu toutes ces histoires hallucinantes d'enfants-sorciers. Ce projet de film avec les musiciens m'a semblé soudain un peu léger.»

L'histoire de José est malheureusement un classique dans la capitale congolaise: «La sexualité est assez débridée, explique le réalisateur. Il y a ces histoires de premiers bureaux (épouses légitimes) et de seconds bureaux (maîtresses). Les couples se séparent et comme les mères n'ont pas de revenus, elles doivent se débrouiller pour être relogées quelque part. Les enfants vont chez leur père, chez qui il y a souvent une nouvelle femme qui ne veut pas d'eux. Dans 80 à 90% des cas, c'est comme cela que ça se passe: la belle-mère refuse cette bouche à nourrir. N'importe quel prétexte –un verre cassé, un oncle malade, une tempête– est alors bon pour accuser l'enfant de sorcellerie. On lui mène une vie impossible jusqu'à ce qu'il s'enfuit.»

Racket et passage à tabac

Impressionné par ces histoires, Marc-Henri Wajnberg décide de filmer des parcours d'enfants-sor-

ciers, à la manière de *Short Cuts* de Robert Altman. Mais il était impossible de construire une histoire intéressante, avec des rencontres entre les personnages, sans forcer le destin. «Je ne voulais pas faire un documentaire déprimant, comme il y en a tant. J'ai donc fait une fiction, à la manière du documentaire.» Dans le film, les shégés décident de former un groupe de rap et d'organiser un concert pour se sortir de leur condi-



tion misérable. Pour les besoins du film, Marc-Henri Wajnberg a organisé un grand casting d'enfants des rues, afin qu'ils jouent leur propre rôle, dans un décor réel, sur la base d'une histoire écrite à l'avance mais ouverte aux imprévus et à l'improvisation.

Un tournage dans les rues de Kinshasa est violent. Le réalisateur a été plusieurs fois tabassé, et même enlevé par de faux policiers qui voulaient lui soutirer de l'argent. «Mobutu a instauré l'idée au Congo que les gens qui filment sont des espions. C'est une manière de cacher ce qu'on ne veut pas montrer. Normalement, avec des autorisations, vous pouvez filmer partout mais nous avons eu plein de problèmes. En même temps, je suis fasciné par Kinshasa. Il y a une volonté, un humour, une énergie magnifique. C'était un grand bonheur d'être là.» ■

Un entretien avec Sébastien Lifshitz

Les « vieux homos », au-delà des clichés

Didier Stiers
Journaliste

«*Aller à l'endroit de son désir, c'est le travail d'une vie*», commente Sébastien Lifshitz, réalisateur d'un beau documentaire intitulé *Les Invisibles*. Les témoins qu'il y a rassemblés racontent un parcours fait d'amour et de lutte.

Ils ont donc vu le jour pendant l'entre-deux-guerres, et grandi à une époque où afficher son homosexualité ne se faisait pas. Histoire de garder un boulot. Ne pas être insulté. Ou vivre en paix avec ses voisins. Le cinéaste nous dévoile pourtant des hommes et des femmes pour lesquels le besoin de liberté fut plus fort.

D'où vient cette vibration positive que l'on ressent en regardant *Les Invisibles* ?

Le film est du côté de la vie, du désir. Dès qu'on parle de vieillesse, et les rares fois où on en parle, on l'associe tellement à l'idée du naufrage, du déclin, de la souffrance. Or, la maladie et le deuil peuvent se vivre à 20, 30, 40 ou 50 ans, ce n'est pas forcément le propre de la vieillesse.

Diriez-vous que c'est aussi par leur énergie que vos témoins se ressemblent ?

70 témoins. J'ai été surpris de rencontrer des gens en couple, depuis longtemps, très actifs, vraiment engagés dans la vie. Pas du tout le genre «*je vivais seul chez maman avec ma machine à coudre*». Ça a battu en brèche tous mes propres clichés. J'ai vu des gens extrêmement vivants, et je pense que le film porte cette énergie.

Auraient-ils vu leur caractère forgé par leur homosexualité ?

Probablement... Aujourd'hui encore, mais à cette époque-là surtout, quand on est homosexuel, le combat est double : il faut s'accomplir soi-même, et il faut aussi s'accomplir dans son identité, sa sexualité qui est différente. Devoir s'imposer rend doublement plus combatif. Mais s'il se dégage une certaine force de tous ces gens, ils ont également de l'humour...

À propos de combat, qu'est-ce qui a changé depuis cette époque, d'après vous ?

Je me souviens d'avoir parfois posé des questions à ma grand-mère, comme «*aviez-vous des conversations intimes quand vous étiez jeunes ?*» Ou «*parliez-vous de sexualité ?*» Elle me répondait en écarquillant les yeux : «*Absolument pas !*» Les gens étaient assez pudiques. Les années 60 ont ouvert la voie à l'expression de questions très personnelles. Qui ont été lancées sur la place publique. La transformation de la société a commencé à ce moment-là. À partir de ces premiers mouvements de lutte, féministes, raciaux, politiques et sexuels, quelque chose s'est amorcé. Aujourd'hui, on ne peut pas dire que rien n'a changé. Les femmes n'ont pas le même statut qu'il

y a 50 ans. Les homosexuels ont une très forte visibilité. Mais du coup, plus vous vous exposez, plus vous avez une opposition qui s'affirme face à vos revendications.

Quand on voit par exemple ce reportage, diffusé il y a quelques semaines en Belgique, à propos des réactions suscitées en rue par un couple homosexuel marchant main dans la main, on comprend qu'il reste du chemin à faire...

L'homophobie est encore très présente dans la société. Il ne faut donc jamais baisser la garde et continuer à éduquer, donner à voir, expliquer, à tout le monde. Pour la sortie du film, nous avons réalisé un blog avec Rue89, sur lequel a notamment été postée une archive de l'INA datant de la fin des années 70. C'est un micro-trottoir pour lequel la journaliste pose une simple question : «*Que pensez-vous des homosexuels ?*» On est dans Paris, donc une grande ville, mais c'est un déferlement d'insultes absolument inimaginables, tellement que c'en est presque drôle. Si on faisait la même chose aujourd'hui, je ne suis pas certain que les réponses seraient véritablement différentes.

Qu'est-ce qui a été conquis, alors ?

Quand on fait des études d'opinion sur le mariage homosexuel ou l'adoption, on s'aperçoit que la société française est pour. Mais le corps politique a peur, il est complètement réfractaire. La gauche est molle sur ces questions, et la droite développe un discours aujourd'hui de plus en plus virulent. Sur tous les sujets de société d'ailleurs. Parfois, quand je les entends, j'ai l'impression d'être retourné dans une France... rance.

En quoi la crise que nous connaissons influencerait-elle le débat ?

Peut-être crée-t-elle un climat assez anxiogène, qui génère un mouvement vers des valeurs traditionnelles, conservatrices, et la droite joue évidemment cette carte-là. Parlez en plus de mariage homosexuel ou d'adoption, et la droite s'en sert comme tribune pour faire passer un message très dur, qui oppose les gens. ■

Cinematek Paradiso

Frédéric Vandecasserie
Journaliste

Septième ciel pour amateurs de septième art, la Cinematek propose des films souvent invisibles dans les grands complexes. Une occasion unique d'explorer la diversité du ciné dans tous ses états.

Cette année, la Cinematek soufflera ses 75 bougies. Mais elle continuera surtout à libérer un vent d'enthousiasme à destination de tous les passionnés de cinéma. Du cinéphile le plus pointu à un public familial avide de découvertes. Son credo, comme le martèle son conservateur Nicola Mazzanti : «*Faire voir ce qui est rarement vu.*» Et il y a du pain sur les projecteurs ! «*Sur les 1 200 films qui sortent chaque année, 30% n'arriveront même pas dans le circuit des salles "traditionnelles". Ou y resteront en tout cas trop brièvement pour que le public ait le temps matériel d'aller les voir.*»

Face au cinéma-business

Car, avec une dizaine de nouveaux films chaque semaine, la bataille est rude pour survivre plus de quelques jours dans une salle, voire carrément pour exister ! De nombreux complexes préférant par exemple consacrer plusieurs de leurs salles à une superproduction gagnée d'avance en termes de vente de billets. Plutôt que de proposer une offre plus large. Dégât collatéral : la diversité sacrifiée sur l'autel de la rentabilité immédiate. «*Si mon grand-père avait réalisé son Tramway nommé Désir aujourd'hui, presque personne ne l'aurait vu*», confirme Zoé Kazan, actrice, qui se lance également dans la

réalisation comme grand-papy Elia. «*Ce film a mis du temps à faire parler de lui, et donc à trouver son public. Aujourd'hui, on l'aurait retiré des écrans bien trop tôt. Je me demande même si les exploitants de salles auraient pris le "risque" de le montrer. Voilà pourquoi des endroits comme les ciné-clubs, les réseaux alternatifs ou les cinémathèques sont tellement importants : ils acceptent volontiers de programmer des films plus ardue. Qui exigent sans doute un peu plus d'effort de la part du spectateur. Mais garantissent la survie du cinéma intelligent face au cinéma-business tout-puissant.*»

Oser projeter autre chose

«*Je n'ai pas à me plaindre.*», nous confiait récemment, Felix Van Groeningen, réalisateur belge du splendide *The Broken Circle Breakdown*, qui a cartonné avec plus de 100 000 entrées rien que chez nous (et ce n'est pas fini !). «*Mais plusieurs de mes collègues cinéastes ont bossé des années sur des films. Dont la sortie a parfois été tellement confidentielle que quasiment personne n'a même su qu'ils étaient sortis. Ces films étaient-ils plus mauvais que d'autres ? Certainement pas. Ces mésaventures reflètent juste la difficulté de plus en plus grande d'essayer de faire vivre un cinéma différent.*» «*Voilà pourquoi je compare parfois notre action à une sorte de guérilla*», reprend le Général Mazzanti. Même si le combat est évidemment inégal, puisque les films à gros spectacle misent invariablement de budgets de promotion énormes. À titre d'exemple, *Avatar* a bénéficié de 150 millions de dollars rien que pour son marketing. Résultat : le choix du spectateur est biaisé. Certains long-métrages font l'objet de tellement de publicité que l'on ne sait même plus que d'autres films, qui s'appuient sur

des moyens de promotion nettement inférieurs, sortent au même moment. «*Je n'ai rien contre James Bond*», poursuit Mazzanti. «*C'est un bon divertissement, que j'ai d'ailleurs pris plaisir à regarder. Mais 007 n'a pas besoin de nous pour exister. Au contraire de plein d'autres films. Qu'ils soient récents ou fassent partie du patrimoine.*»

«*Je ne pense pas exagérer en affirmant que les cinémathèques font à la fois acte de résistance et de transmission*», nous expliquait Martin Scorsese en marge de la sortie de son film *Hugo Cabret*, hommage au cinéma par l'entremise du portait de Georges Méliès, inventeur des effets spéciaux. «*Non seulement parce qu'elles osent projeter des nouveautés que presque personne d'autre ne montre. Mais aussi en remettant périodiquement en avant des pans entiers de la production cinématographique qui, sinon, tomberaient dans l'oubli.*»

«*Exactement, s'enthousiasme Mazzanti. On touche là à l'autre volet de nos activités : explorer l'histoire du cinéma. Que ce soit à travers notre rétrospective de grands classiques, le plus souvent dans de superbes versions restaurées. Comme Psychose d'Alfred Hitchcock, projeté en ouverture du cycle célébrant les cent ans des studios Universal, événement qui se poursuit toute cette année. Ou via des choses nettement plus pointues, genre un focus sur Agnès Varda. Bref, nous touchons à tous les genres. Avec, je le répète, une ligne directrice : montrer tout ce qu'on ne peut pas voir ailleurs.*» Guérilla, qu'on vous dit... ■

Les cinémathèques font à la fois acte de résistance et de transmission.

Une architecture au service du savoir

Jean Bernard
Journaliste

Brigitte Libois a publié un ouvrage¹ sur les écoles de la ville de Bruxelles au XIX^e siècle, représentatives de la jeune Belgique et de la lutte contre les cléricaux. Sur environ 120 établissements scolaires que compte actuellement la ville, pas moins de 44 font l'objet d'une attention particulière de l'architecte.

En guise d'introduction, l'historien Roel Jacobs retrace les circonstances qui ont conduit la ville à développer un enseignement public pour garçons et pour filles. Si les gouvernements français et hollandais poussaient un tel enseignement, le clergé, farouchement opposé à Guillaume 1^{er} pour cette raison, participera à la révolution de 1830.

Les premières années de la jeune Belgique seront donc marquées par le recul de l'enseignement public. L'article 17 de la Constitution garantit la liberté d'enseignement, et est le fruit d'un compromis entre libéraux et catholiques; toutefois, il porte en lui tous les germes de discordes à venir quant au rôle de l'État et au droit du réseau confessionnel à bénéficier de subsides.

Guerre scolaire, déjà

La loi organique de l'enseignement supérieur de 1835 intervient un an après la création de l'université de Malines (bientôt déplacée à Louvain)

et après celle de l'Université libre de Belgique (bientôt de Bruxelles), cette dernière à l'initiative de la franc-maçonnerie.

La loi organique de l'enseignement primaire constitue un 2^e accord entre libéraux et catholiques, le 23 septembre 1842. Dès ce moment, les catholiques investissent le réseau officiel primaire plutôt que le privé et en matière d'enseignement moyen, réalisent un mix entre officiel et privé. Les positions se radicalisent et les libéraux doivent lutter pour imposer leur vue aux évêques.

En 1878, le radical et anticlérical Pierre Van Humbeeck va s'attacher à mettre en œuvre une 2^e loi organique de l'enseignement primaire qui imposera à toutes les communes de créer et financer au moins une école primaire officielle, laïque et neutre. Pour cette loi, il s'est basé sur l'expérience de l'École modèle bruxelloise. Cette loi va déclencher la première guerre scolaire qui sera suivie de bien des péripéties qui ne prendront fin qu'à la signature du Pacte scolaire, en 1958.

Dans ce contexte, Bruxelles, libérale et anticléricale, sera le terrain de démonstrations de force contre les catholiques. Cortèges des écoles offi-

cielles, manifestations, congrès, etc. tout se déroulera dans la capitale.

Durant le régime hollandais, deux écoles communales avaient déjà vu le jour à Bruxelles. Après l'indépendance, ce chiffre ne cessera de grimper, tandis qu'en 1851, la ville crée les deux premières écoles communales moyennes du pays. Treize ans plus tard, c'est le cours d'éducation pour jeunes filles qui voit le jour à l'initiative d'Isabelle Gatti de Gamond, soutenue par l'échevin Ghislain Funck; première expérience du genre tant en Belgique qu'en France.

D'autres institutions d'initiative communale verront encore le jour dans un laps de temps somme toute très court: écoles professionnelles, techniques, Académie des Beaux-Arts mais aussi cette école modèle à l'initiative de la Ligue de l'enseignement et dont le directeur n'est autre que Charles Buls.

Architecture de l'esprit

Brigitte Libois démontre ensuite que l'architecture de ces nouvelles écoles est en lien avec l'esprit de son temps. Le premier architecte à répondre au souhait de la ville de voir résolues les interrogations concernant l'école, la façon d'organiser ses fonctions et à quoi doit-elle ressembler est Joseph Poelaert, qui réalise à front du boulevard du Midi l'école N°6 (1849-1851), la première à être conçue pour accueillir les enfants par classe d'âge et niveau d'instruction. Le lieu, austère dans son néoclassicisme, doit rappeler aux enfants «le respect pour le lieu où ils vont puiser la moralité et l'instruction».

La création d'une école devant souvent s'ériger dans des quartiers déjà fortement peuplés, elle offre parfois l'occasion pour les autorités d'assainir un lieu. L'école modèle, elle, verra l'émergence d'établissements où les classes, souvent plus petites qu'auparavant, sont organisées autour d'un vaste préau. Certains diront comme une prison sans barreaux, avec le bureau du directeur embrasant l'ensemble des classes pour mieux surveiller les allées et venues. Plusieurs grands architectes, tous formés à l'Académie des Beaux-Arts de Bruxelles, se verront confier la tâche d'élaborer des plans d'écoles: des petites, comme le jardin d'enfants Catteau par Horta ou de plus vastes, sous la patte de Jacobs (Institut Diderot) par exemple.

Art nouveau, art déco

Ce qui frappe, pour la plupart de ces écoles, c'est le choix de matériaux faits pour durer. «Toutes ces écoles ont été imaginées avec beaucoup de soin, explique Brigitte Libois. De telles architectures et de tels matériaux ne seraient plus possibles aujourd'hui, alors que Bruxelles connaît une nouvelle flambée démographique. Il faut en effet se remettre dans le contexte de l'époque d'un jeune État où les enjeux philosophiques étaient immenses. Désormais, on cherche avant tout le côté pratique. On constate qu'à l'époque étudiée, les styles des instituts catholiques relevaient du néoroman et du néogothique, alors que l'architecture de la ville se caractérisait par l'éclectisme, voire par l'expression des mou-

vements contemporains comme l'art nouveau ou l'art déco.»

Premiers à être confrontés à ces bâtiments, les enfants sont-ils conscients de leur beauté architecturale? «Je crains qu'à notre époque, ce qui n'est pas neuf n'est pas beau, poursuit Brigitte Libois. Aussi j'espère que ce livre permettra, sinon à ceux qui y sont aujourd'hui, en tout cas à ceux qui en seront sortis, de se rendre mieux compte dans quels espaces ils ont pu travailler les premières années de leur vie.»

Horta hors-concours

Certes, ces bâtiments présentent aussi de gros défauts, comme ces plafonds très hauts provoquant des difficultés de chauffage. «Chaque classe avait son poêle et on atteignait 16 degrés. Il en faut désormais 22. On remplace aussi les châssis anciens. C'est une catastrophe parce qu'on ne réfléchit pas aux problèmes à long terme.»

Pour terminer, nous avons demandé à Brigitte Libois quels étaient les trois plus beaux bâtiments scolaires de la ville: «Sans trop d'hésitation, l'école fondamentale Baron Steens, rue Haute, les primaires de Jacqmain, rue Veronese avec ce somptueux préau flanqué d'un double escalier monumental et l'école de l'Allée verte, rue Masui. Et bien sûr, hors concours, le petit Catteau, rue Saint-Ghislain.»

Un livre qui rappellera à certains de bons ou moins bons souvenirs mais qui leur permettra de comprendre pourquoi ils ont usé leurs fonds de culotte dans de tels lieux, parfois austères, parfois magnifiques, toujours intéressants. ■



Le petit Catteau: joyau Horta de la ville de Bruxelles.

Coup de pholie

TERMINO MUNDI APPROPINQUANTE (OU ENCORE UNE APOCALYPSE RATÉE)

Milady Renoir
Écrivaine

«Éternité, néant, passé, sombres abîmes, Que faites-vous des jours que vous engloutissez Parlez: nous rendrez-vous ces extases sublimes Que vous nous ravissez?» (Lamartine, Méditations)

À toi, aube de l'an 1000 et bug de l'an 2000'. À toi, alunissage. À toi, tremblement. À toi, tectonique. À toi, raz. À toi, Rondeur de la Terre, Plane Sphère. Pour toutes les chutes d'Ève et d'Adam, d'archanges, de murs, d'astéroïdes, de grenouilles. À vous, plaies d'Égypte et rais ultra-violet. À ceux, Hommes mages findumondistes jusqu'au-boutistes aquibo-nistes! Vous, prosélytes et néophytes. Eschatologues et vulcanologues, donnez votre sang. Prophètes, employez nos montées. Leurs descentes. À vous marées noires, lundis et jeudis noirs, rubans blancs. Suivez les bornes de saint Jean, Pierre, Paul, Jacques et Thomas, le quel n'a vu que ce qu'il a cru ou... Belles comètes de 1577, 1666, 1857, 1976, unissez-vous, punissez-nous. Luttez, Rê et Apophis, Peste et Choléra, Charybde et Scylla. Parlez, Hénoch! Zoroastre! Romulus! Paco Rabanne! Nostradamus! Qu'on vous entende, encore, surtout, pourtant. Qu'on appréhende. Qu'on vilipende. Qu'on les pend. Débarquez à nous, Élohims, scories, E.T., A.I, que les mondes amalga-mement accalmies et cataclysmes. Grondeurs ou murmureurs, abordez le Ragnarök, le Bardo, l'Erêbe, le Tartare. Subissez l'inversion des champs magnétiques, le refroidisse-ment et/ou le réchauffement, l'hiver d'impact. Ayez crainte, peur, doute, souvent. Soyez désolé, affolé, affligé, décontenancé. Bénissez Pompéi, Krakatoa, Byzance, San Andrea, Fukushima. Par Toutatis & Bélénos, pourvu que Cent Cochons Grippés et Mille Vaches Folles ne nous tombent pas sur la tête. Sortez musettes, résonnez trompettes. Déluges et tsunamis, aimons-les aussi. Vivez bien entouré, bien encerclé, bien révélé. Initiez-vous à la valeur sûre, à l'imposture. Subsistez, ô déjà-morts, vivants à crédit, humains en crise. À bas les Perestroïkas. À mort le progrès. À feu, à sang l'espoir. De la brioche pour tous! À vous, les pourfendeurs d'âme, les fêlès radicaux, les dociles, les indolents, prenez garde à demain. Bâclez les travaux, subissez le destin. Il n'est question de hasard que par hasard. Tout est écrit. Vivez les deuils de nos histoires, vivement une fin pour tous. Tous? Tous pour un. Tous? Sauf un seul? Qui sera le dernier homme? Et qui créera la femme? Bravo à nous. Enfin notre fin du monde com-posée par nos soins. Coopération terrienne sans aide extérieure. Oyez, oyez, points de non-retour. Maréchal, nous voilà. Tourne, Horloge de la fin du monde. Tourne, tourne, tourne et cotis, tes aiguilles plantées dans nos séants seyants. Il est minuit moins cinq, Docteur Alzheimer. Échelle de Richter ou de Jacob, montons au créneau, moutons aux crédos. Apparition ou Disparition, Voir ou Conduire. Il suffira d'un signe et nous serons tous morts. Ils moururent heureux et eurent beaucoup d'enfants. L'histoire nous apprend que l'homme n'apprend rien de l'histoire, a dit Hegel. Ben tiens. ■

1 L'historien Luc Mary a répertorié environ 183 fins du monde depuis la chute de l'Empire romain dans son livre *Le mythe de la fin du monde*.

WHERE THERE IS MUSIC,
THERE IS HOPE

WAJNBROSSE PRODUCTIONS, CRESCENDO FILMS AND INTI FILMS
PRESENT

KINSHASA KIDS

A FILM BY
MARC-HENRI WAJNBERG

A WAJNBROSSE PRODUCTIONS, CRESCENDO FILMS, INTI FILMS AND RTBF COPRODUCTION PRODUCED WITH THE SUPPORT OF THE CENTRE DU CINÉMA DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES ET DE VOO
SUPPORTED BY EURIMAGES SUPPORTED BY THE FLANDERS AUDIOVISUAL FUND SUPPORTED BY THE BELGIAN DEVELOPMENT COOPERATION - DG D IN ASSOCIATION WITH FRANCE TÉLÉVISIONS, CANVAS
AND LE CENTRE NATIONAL DE LA CINÉMATOGRAPHIE ET DE L'IMAGE ANIMÉE INTERNATIONAL SALES, MK2